
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

CENT VINGT DEUXIÈME ANNÉE
N° 6287
LUNDI 22 OCTOBRE 2018

PARAISANT
TOUS LES LUNDIS

SOMMAIRE

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Locations du salon Ravel de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon **Pages 3202**

- Décisions d'estimer en justice **Pages 3202 à 3203**

Arrêtés municipaux :

- Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêtés temporaires..... **Page 3203 à 3206**

- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents **Page 3207 à 3209**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 3210 à 3256**

Délégation générale aux ressources humaines :

• Arrêtés individuels **Page 3257**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la Commande Publique - Avis **Page 3258**

- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis

d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage **Pages 3258 à 3262**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Location du salon Ravel de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon au profit de Caisse d'Épargne Rhône-Alpes (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2017/3176 du Conseil municipal du 17 juillet 2017 envoyée en Préfecture le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 -5° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider « de la conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu la délibération n° 2013/5421 du Conseil municipal du 13 mai 2013 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon,

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire immobilier, appelé Auditorium-Orchestre national de Lyon, situé 84 rue de Bonnel référencé comme ensemble immobilier n°36200,

Considérant la demande de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, Direction de la communication événementielle, Tour Incity, 116 cours Lafayette 69003 Lyon d'avoir à sa disposition en soirée le salon Ravel au sein de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon le mardi 25 septembre 2018 de 17 heures à 23 heures lors du concert : « Haydn, La création ».

Vu l'arrêté du Maire, en date du 20 juillet 2017, déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière de mise à disposition ponctuelle des locaux affectés au secteur culturel.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, Direction de la communication événementielle, des locaux sus-désignés, moyennant une redevance de mille huit cent euros T.T.C.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 4 octobre 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Loïc Graber*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. L.F. contre la délibération du 2 juillet 2018 portant sur le déclassé rétroactif de la parcelle de l'ancien collège Serin au profit de la SCCV L.S. (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à Mme Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général.

Vu la requête n° 1806667-3 du 25 septembre 2018 déposée par M. L. F., représenté par Maître Sébastien Bourillon, avocat au Barreau de Lyon.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. L. F., représenté par Maître Sébastien Bourillon, devant le tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation de la délibération n° 2018/4025 du 2 juillet 2018 par laquelle le Conseil municipal de la Ville de Lyon a déclassé rétroactivement la parcelle supportant l'ancien collège Serin au profit de la SCCV L.S.,

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 800 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 11 octobre 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Sandrine FRIH*

Décision d'ester en justice - Appel interjeté par le S.C. des allées C-D de l'immeuble sis 100 cours Lafayette à l'encontre du jugement n° 1609325 du 7 juin 2018 rejetant sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 1er juillet 2016 par lequel le Maire de Lyon a délivré un permis de construire à la société L.P.A. en vue de l'aménagement de la toiture du parc de stationnement « Les Halles » sis 156 rue Garibaldi à Lyon 3ème 69003 et du ravalement de façade, ensemble la décision du 21 octobre 2016 rejetant son recours gracieux (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu la requête en appel n° 18LY031300 du 13 août 2018 déposée par le S.C. des allées C-D de l'immeuble sis 100 cours Lafayette, représenté par Maître Antonielle Jourda, Avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par le S.C. des allées C-D de l'immeuble sis 100 cours Lafayette, représenté par Maître Antonielle Jourda, Avocat, devant la Cour administrative d'appel de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation du jugement du Tribunal administratif de Lyon en date du 7 juin 2018 ;
- l'annulation de l'arrêté du Maire de Lyon en date du 1^{er} juillet 2016 portant délivrance d'un permis de construire à la société L.P.A., ensemble la décision en date du 21 octobre 2016 portant rejet du recours gracieux exercé par le S.C. des allées C-D de l'immeuble sis 100 cours Lafayette ;
- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 3 000 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 05 octobre 2018

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Michel LE FAOU

Décision d'estimer en justice - Appel de Mme N.N. à l'encontre du jugement du 7 juin 2018 n° 1609321 et n° 1704902 du Tribunal administratif de Lyon rejetant ses demandes tendant à l'annulation de l'arrêté du 1er juillet 2016 et de l'arrêté modificatif du 3 mai 2017 par lequel le maire de Lyon a délivré un permis de construire à la société L. P. A. en vue de l'aménagement de la toiture du parc de stationnement « Les Halles » sis 156 rue Garibaldi à Lyon et du ravalement de façade (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu la requête en appel du 1^{er} août 2018 enregistrée par la Cour administrative d'appel de Lyon sous le n° 18LY03006 déposée par Mme N.N. représentée par Maître Emilie Brun, Avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par Mme N.N., représentée par Maître Emilie Brun, Avocate, devant la Cour administrative d'appel de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation du jugement du Tribunal administratif de Lyon du 7 juin 2018, n° 1609321 et n° 1704902, notifié par courrier daté du 12 juin 2018, reçu le 14 juin 2018 ;
- l'annulation de l'arrêté du Maire de Lyon du 1^{er} juillet 2016 portant octroi d'un permis de construire à la Société L.P.A. pour un projet sis 156 rue Garibaldi à Lyon (PC 069 383 16 00118) et l'arrêté du Maire de Lyon du 3 mai 2017 portant modifications de ce projet (PC 069 383 16 00118 M1) ;
- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 2 000 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 05 octobre 2018

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Michel LE FAOU

Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° 2018 C 12327 CL/DDI - Règlement provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules pour permettre d'assurer l'accès au cimetière de la Croix Rousse : sur le territoire de la Ville de Lyon (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment :

- l'article L 3642-2,
- les articles L 2213-2-2°, L 2213-2-3°, L 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire,
- les articles L 2213-1, L 2213-2-1°, L 2213-3-2°, L 2213-4 alinéa 1^{er}, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;
 Vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;
 Vu le Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;
 Vu le Règlement Général de la Circulation du 06 janvier 1999 modifié ;
 Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, vice-président délégué à la Voirie ;
 Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à M. Jean-Yves Sécheresse, 3^{ème} Adjoint au Maire de Lyon ;
 Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;
 Vu la demande de la Direction des cimetières ;
 Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre les accès au cimetière de la Croix Rousse, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules dans certaines rues de Lyon 4e.

Arrête :

- Art. Premier. - A partir du 27 octobre 2018 jusqu'au 4 novembre 2018, de 8 heures à 17 h 30, la vitesse des véhicules sera limitée à 30 Km/h :
 - rue Philippe de Lassalle, entre la rue Hénon et la rue Hermann Sabran.
- Art. 2. - A partir du 26 octobre 2018 jusqu'au 4 novembre 2018, de 8 heures à 17 h 30, le stationnement des véhicules sera interdit gênant :
 - rue Philippe de Lassalle, entre le n° 61 et la rue Hermann Sabran sauf fleuristes et taxis (sur 10 m) à 25 m de l'entrée du cimetière.
- Art. 3. - Par dérogation aux prescriptions ci-dessus, les horticulteurs et les fleuristes patentés effectuant des livraisons de fleurs seront autorisés à circuler à proximité des portes des cimetières. Leurs véhicules ne pourront stationner que pendant la durée des opérations de manutention et devront être conduits, immédiatement après, en dehors des emplacements où le stationnement est interdit.
- Art. 4. - A partir du 26 octobre 2018 jusqu'au 4 novembre 2018, le stationnement des marchands ambulants, autres que ceux de plantes ou objets funéraires, munis d'une autorisation spéciale délivrée par la Direction de l'Economie, du commerce et de l'artisanat et la distribution de tous journaux, brochures, opuscules, tracts, imprimés, etc... seront interdits :
 - rues Philippe de Lassalle / Hénon / Hermann Sabran, dans un rayon de 300 m aux abords de ces voies.
- Art. 5. - Il est interdit aux marchands de fleurs et articles funéraires installés aux abords des cimetières, de causer des dégradations quelconques ou de planter des clous contre les murs des cimetières ou des bâtiments communaux au droit desquels se trouvent leurs étalages. Ceux qui voudront faire de l'étalage en hauteur devront se munir de cadres ou chevalets reposant sur le sol, sans fixation d'aucune sorte contre les murs. Les surfaces occupées par les étalages ne devront jamais être supérieures à celles concédées par l'Administration. des procès-verbaux seront dressés contre les contrevenants sans préjuger du retrait immédiat de la permission et de la réparation des dégradations à leurs frais.
- Art. 6. - En cas de force majeure, M. le Directeur départemental de la Sécurité Publique pourra prendre toutes dispositions nécessaires à charge d'assurer, avec le concours des services compétents, la signalisation réglementaire.
- Art. 7. - La desserte des riverains devra être assurée en permanence ainsi que l'accès éventuel des services de sécurité, d'incendie et de propreté publique.
- Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.*
Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon Arrêté temporaire n° 2018 C 12328 CL/DDI - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules pour permettre d'assurer l'accès au cimetière de Loyasse : sur le territoire de la Ville de Lyon (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public).

Le Maire de Lyon,
 Le Président de la Métropole de Lyon,
 Vu le code général des collectivités territoriales et notamment :
 • l'article L 3642-2,
 • les articles L 2213-2-2°), L 2213-2-3°), L 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire,
 • les articles L 2213-1, L 2213-2-1°), L 2213-3-2°), L 2213-4 alinéa 1^{er}, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;
 Vu le code de la route ;
 Vu le code de la voirie routière ;
 Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;
 Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;
 Vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;
 Vu le Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;
 Vu le Règlement Général de la Circulation du 06 janvier 1999 modifié ;
 Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, vice-président délégué à la Voirie ;
 Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à M. Jean-Yves Sécheresse, 3^{ème} Adjoint au Maire de Lyon ;
 Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;
 Vu la demande de la Direction des cimetières ;
 Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre les accès au cimetière de Loyasse dans le cadre des fêtes de la Toussaint, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules dans certaines rues à Lyon 5e.

Arrête :

Art. Premier. - A partir du 27 octobre 2018 jusqu'au 4 novembre 2018, de 8 heures à 17 h30, la circulation des véhicules sera interdite :
 - rue Cardinal Gerlier, entre la place du 158ème Régiment d'Infanterie et la rue Henri Le Chatelier.

Art. 2. - A partir du 27 octobre 2018 jusqu'au 4 novembre 2018, de 8 heures à 17 h 30, la circulation des véhicules s'effectuera comme suit dans les voies désignées ci-après :
 - rue Henri Le Chatelier, sens Est/Ouest.

- rue Cardinal Gerlier, entre les rues Henri Le Chatelier et Roger Radisson, sens Nord/Sud.

Art. 3. - A partir du 26 octobre 2018 jusqu'au 4 novembre 2018, de 8 heures à 17 h 30, le stationnement des véhicules sera interdit gênant :

- rue Henri le Chatelier, côté Sud sur 10 m à l'Ouest de la rue Pauline Marie Jaricot.
- rue Pauline Marie Jaricot, sur 10 m au Sud de la place du 158ème Régiment d'Infanterie.
- rue Cardinal Gerlier, des deux côtés, entre l'entrée du nouveau cimetière et la rue Henri Le Chatelier.
- rue Cardinal Gerlier, côté Est, entre les rues Henri Le Chatelier et Roger Radisson.
- rue Cardinal Gerlier, sur 5 m de part et d'autre du n° 12 et au droit du n° 43, sur 20 m (sauf Taxis).
- rue Cardinal Gerlier, côté Ouest, sur 15 m de part et d'autre de la rue le Chatelier.

Art. 4. - A partir du 27 octobre 2018 jusqu'au 4 novembre 2018, de 8h à 17 h 30, le stationnement des véhicules sera autorisé à cheval sur le trottoir :

- rue Pauline Marie Jaricot, côté Ouest (cimetière) entre la place du 158ème Régiment d'Infanterie et la rue Henri Le Chatelier.

Art. 5. - A partir du 27 octobre 2018 jusqu'au 4 novembre 2018, de 8 heures à 17 h 30, le stationnement des véhicules sera autorisé :

- rue Henri Le Chatelier, côté Sud.

Art. 6. - Par dérogation aux prescriptions ci-dessus, les horticulteurs et les fleuristes patentés effectuant des livraisons de fleurs seront autorisés à circuler à proximité des portes des cimetières. Leurs véhicules ne pourront stationner que pendant la durée des opérations de manutention et devront être conduits, immédiatement après, en dehors des emplacements où le stationnement est interdit.

Art. 7. - A partir du 26 octobre 2018 jusqu'au 4 novembre 2018, le stationnement des marchands ambulants, autres que ceux de plantes ou objets funéraires, munis d'une autorisation spéciale délivrée par la Direction de l'Economie, du commerce et de l'artisanat et la distribution de tous journaux, brochures, opuscules, tracts, imprimés, etc... seront interdits :

- rue Cardinal Gerlier / rue du Bas de Loyasse / rue Pauline Marie Jaricot et dans un rayon de 300 m aux abords de ces voies et dans un rayon de 300 m autour des gares haute et basse du funiculaire de Fourvière.

Art. 8. - Il est interdit aux marchands de fleurs et articles funéraires installés aux abords des cimetières, de causer des dégradations quelconques ou de planter des clous contre les murs des cimetières ou des bâtiments communaux au droit desquels se trouvent leurs étalages. Ceux qui voudront faire de l'étalage en hauteur devront se munir de cadres ou chevalets reposant sur le sol, sans fixation d'aucune sorte contre les murs. Les surfaces occupées par les étalages ne devront jamais être supérieures à celles concédées par l'Administration. des procès-verbaux seront dressés contre les contrevenants sans préjuger du retrait immédiat de la permission et de la réparation des dégradations à leurs frais.

Art. 9. - En cas de force majeure, M. le Directeur départemental de la Sécurité Publique pourra prendre toutes dispositions nécessaires à charge d'assurer, avec le concours des services compétents, la signalisation réglementaire.

Art. 9. - La desserte des riverains devra être assurée en permanence ainsi que l'accès éventuel des services de sécurité, d'incendie et de propreté publique.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° 2018 C 12329 CL/DDI - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules pour permettre d'assurer l'accès au cimetière de Saint-Rambert : sur le territoire de la Ville de Lyon (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment :

- l'article L 3642-2,
- les articles L 2213-2-2°), L 2213-2-3°), L . 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire,
- les articles L 2213-1, L 2213-2-1°), L 2213-3-2°), L 2213-4 alinéa 1^{er}, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le Règlement Général de la Circulation du 06 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, vice-président délégué à la Voirie ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à M. Jean-Yves Sécheresse, 3^{ème} Adjoint au Maire de Lyon ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de la Direction des cimetières ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre les accès au cimetière de Saint-Rambert, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules dans certaines rues de Lyon 9^e.

Arrête :

Art. Premier. - A partir du 27 octobre 2018 jusqu'au 4 novembre 2018, de 8 heures à 17 h 30, le stationnement des véhicules sera interdit gênant :

- rue Albert Falsan côté Est, sauf pour les personnes munies de macarons GIG-GIC

Art. 2. - A partir du 27 octobre 2018 jusqu'au 4 novembre 2018, de 8 heures à 17 h 30, la circulation des véhicules sera interdite :

- montée des Balmes sauf pour les personnes munies de macarons GIG-GIC.

Art. 3. - Par dérogation aux prescriptions ci-dessus, les horticulteurs et les fleuristes patentés effectuant des livraisons de fleurs seront autorisés à circuler à proximité des portes des cimetières. Leurs véhicules ne pourront stationner que pendant la durée des opérations de manutention et devront être conduits, immédiatement après, en dehors des emplacements où le stationnement est interdit.

Art. 4. - Il est interdit aux marchands de fleurs et articles funéraires aux abords des cimetières, de causer des dégradations quelconques ou de planter des clous contre les murs des cimetières ou des bâtiments communaux au droit desquels se trouvent leurs étalages. Ceux qui voudront faire de l'étalage en hauteur devront se munir de cadres ou chevalets reposant sur le sol, sans fixation d'aucune sorte contre les murs. Les surfaces occupées par les étalages ne devront jamais être supérieures à celles concédées par l'Administration. des procès verbaux seront dressés contre les contrevenants sans préjuger du retrait immédiat de la permission et de la réparation des dégradations à leurs frais.

Art. 5. - En cas de force majeure, M. le Directeur départemental de la Sécurité Publique pourra prendre toutes dispositions nécessaires à charge d'assurer, avec le concours des services compétents, la signalisation réglementaire.

Art. 6. - La desserte des riverains devra être assurée en permanence ainsi que l'accès éventuel des services de sécurité, d'incendie et de propreté publique.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° 2018 C 12331 CL/DDI - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules pour permettre d'assurer l'accès au cimetière de la Guillotière : sur le territoire de la Ville de Lyon (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public).

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment :

- l'article L 3642-2,
- les articles L 2213-2-2°, L 2213-2-3°, L 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire,
- les articles L 2213-1, L 2213-2-1°, L 2213-3-2°, L 2213-4 alinéa 1^{er}, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le Règlement Général de la Circulation du 06 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, vice-président délégué à la Voirie ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à M. Jean-Yves Sécheresse, 3^{ème} Adjoint au Maire de Lyon ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de la Direction des cimetières ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès au cimetière de la Guillotière, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules dans certaines rues de Lyon 7^e et 8^e.

Arrête :

Art. Premier. - A partir du 27 octobre 2018 jusqu'au 4 novembre 2018, de 8 heures à 17 h 30, le stationnement des véhicules sera interdit géant :

- avenue Berthelot, côté Nord, sur 18 m à l'Est de la rue de l'Eternité et 10 m à l'Ouest de la rue de l'Eternité sauf taxis et véhicules handicapés.
- rue de la Solidarité, sur une longueur de 20 m au Nord de l'avenue Berthelot.

Art. 2. - A partir du 27 octobre 2018 jusqu'au 4 novembre 2018, de 8 heures à 17 h 30, le stationnement des véhicules sera autorisé sur le trottoir :

- boulevard des Tchécoslovaques, côté Ouest, en direction du Sud à partir d'un point situé à 20 m au Sud de l'entrée du cimetière.

Art. 3. - A partir du 27 octobre 2018 jusqu'au 4 novembre 2018, de 8 heures à 17 h 30, le stationnement des taxis s'effectuera de la manière suivante :

- boulevard des Tchécoslovaques, côté Ouest, sur 20 m au Sud de l'entrée du cimetière, tête de station au Sud de celle-ci. Les taxis pourront occuper cet emplacement à partir du 27 octobre 2018.

Art. 4. - Par dérogation aux prescriptions ci-dessus, les horticulteurs et les fleuristes patentés effectuant des livraisons de fleurs seront autorisés à circuler à proximité des portes des cimetières. Leurs véhicules ne pourront stationner que pendant la durée des opérations de manutention et devront être conduits, immédiatement après, en dehors des emplacements où le stationnement est interdit.

Art. 5. - A partir du 26 octobre 2018 jusqu'au 4 novembre 2018, le stationnement des marchands ambulants, autres que ceux de plantes ou objets funéraires, munis d'une autorisation spéciale délivrée par la Direction de l'Economie, du commerce et de l'artisanat et la distribution de tous journaux, brochures, opuscules, tracts, imprimés, etc... seront interdits :

- avenue Berthelot / rue du Repos et dans un rayon de 300 m aux abords de ces voies.
- boulevard des Tchécoslovaques, chaussée Est.

Art. 6. - Il est interdit aux marchands de fleurs et articles funéraires installés aux abords des cimetières, de causer des dégradations quelconques ou de planter des clous contre les murs des cimetières ou des bâtiments communaux au droit desquels se trouvent leurs étalages. Ceux qui voudront faire de l'étalage en hauteur devront se munir de cadres ou chevalets reposant sur le sol, sans fixation d'aucune sorte contre les murs. Les surfaces occupées par les étalages ne devront jamais être supérieures à celles concédées par l'Administration. des procès-verbaux seront dressés contre les contrevenants sans préjuger du retrait immédiat de la permission et de la réparation des dégradations à leurs frais.

Art. 7. - En cas de force majeure, M. le Directeur départemental de la Sécurité Publique pourra prendre toutes dispositions nécessaires à charge d'assurer, avec le concours des services compétents, la signalisation réglementaire.

Art. 8. - La desserte des riverains devra être assurée en permanence ainsi que l'accès éventuel des services de sécurité, d'incendie et de propreté publique.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation Générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2018RP34891	Stationnement réservé quai Claude Bernard Lyon 7ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé quai Claude Bernard (7), trottoir Ouest côté Est, à 20 m au Nord du Pont de l'Université, sur un emplacement de 10 m. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	08/10/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34892	Stationnement réservé quai Claude Bernard Lyon 7ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé quai Claude Bernard (7), côté Est, au Nord de l'Université Lyon 3, sur un emplacement de 18 m. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	08/10/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34893	Stationnement réservé quai Claude Bernard Lyon 7ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé quai Claude Bernard (7), côté Est, au droit du n° 6, sur un emplacement de 25 m. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	08/10/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34894	Stationnement réservé quai Claude Bernard Lyon 7ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé quai Claude Bernard (7), côté Ouest, au Nord de la traversée piétonne située au droit de la rue Passet, sur un emplacement de 10 m. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	08/10/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34895	Abrogation de stationnement quai Claude Bernard Lyon 7ème (stationnement)	Considérant le réaménagement des voies, il y a lieu d'adapter la réglementation du stationnement, est abrogé l'arrêté 2011RP26329 du 18 juillet 2011 portant sur la mesure de stationnement réservé.	08/10/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34896	Stationnement réservé quai Claude Bernard Lyon 7ème (stationnement)	L'arrêté 2016RP32376 du 09/02/2016 portant réglementation de la circulation (stationnement réservé pour personne en situation de handicap) sur le quai Claude Bernard (7), côté Ouest, face au n° 13, sur 2 emplacements de longueur 6 m, est abrogé.	08/10/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2018RP34897	Stationnement réservé quai Claude Bernard Lyon 7ème (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont trois emplacements accessibles réservés quai Claude Bernard (7), côté Ouest, face au n° 13, sur 3 emplacements en long de longueur 6 m. L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	08/10/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34898	Abrogation de stationnement quai Claude Bernard Lyon 7ème (stationnement)	Considérant le réaménagement des voies, il y a lieu d'adapter la réglementation du stationnement, est abrogé l'arrêté 2009RP01520 du 28 avril 2011 portant sur la mesure de stationnement réservé.	08/10/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34899	Stationnement réservé quai Claude Bernard Lyon 7ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé quai Claude Bernard (7), trottoir Ouest, côté Est, au droit de l'entrée du Centre Nautique du Rhône, sur un emplacement de 35 m. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	08/10/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34901	Abrogation de stationnement quai Claude Bernard Lyon 7ème (stationnement)	Considérant le réaménagement des voies, il y a lieu d'adapter la réglementation du stationnement, est abrogé l'arrêté 2009RP09193 du 29 avril 2011 portant sur la mesure d'interdiction d'arrêt.	08/10/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34902	Interdiction d'arrêt quai Claude Bernard Lyon 7ème (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits quai Claude Bernard (7), côté Ouest, en face du n° 5 sur 15 m. Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules affectés à des services routiers réguliers urbains et interurbains de transport en commun.	08/10/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34903	Stationnement réservé quai Claude Bernard Lyon 7ème (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement accessible réservé quai Claude Bernard (7), côté Est, au Sud de la rue d'Aguesseau, sur un emplacement de 6 m. L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	08/10/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34904	Interdiction d'arrêt quai Claude Bernard Lyon 7ème (stationnement)	L'arrêté 2017RP33422 du 22/03/2017 portant réglementation de la circulation (interdiction d'arrêt) sur le quai Claude Bernard (7), côté Ouest, au Nord de la rue d'Aguesseau, sur un emplacement de 40 m est abrogé.	08/10/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34905	Interdiction d'arrêt quai Claude Bernard Lyon 7ème (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits quai Claude Bernard (7), côté Ouest, au Nord de la rue d'Aguesseau, sur un emplacement de 58 m. Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules affectés à des services routiers occasionnels de transports de voyageurs (zone de régulation). Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	08/10/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2018RP34906	Abrogation de stationnement quai Claude Bernard Lyon 7ème (stationnement)	Considérant le réaménagement des voies, il y a lieu d'adapter la réglementation du stationnement, est abrogé l'arrêté 2009RP01574 du 27 avril 2011 portant sur la mesure d'interdiction d'arrêt.	08/10/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34907	Abrogation de stationnement quai Claude Bernard Lyon 7ème (stationnement)	Considérant le réaménagement des voies, il y a lieu d'adapter la réglementation du stationnement, est abrogé l'arrêté 2009RP01505 du 27 avril 2011 portant sur la mesure d'interdiction d'arrêt.	08/10/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP35030	Interdiction d'arrêt rue Ornano Lyon 1er (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits sur l'ensemble de la partie carrossable du passage reliant la rue d'Ornano (1) à la rue Flesselles (1) situé entre le n° 17 et le n° 19 de la rue d'Ornano (1). Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/10/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34990	Stationnement réservé rue Henri Gorjus Lyon 4ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 6 mètres au droit du n° 22 rue Henri Gorjus (4) sur le côté Est, au Nord du plateau ralentisseur et du passage piéton desservant l'entrée du parc Francis Popy. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/10/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34991	Stationnement réservé place de Serin Lyon 4ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 6 mètres place de Serin (4) sur la première place de stationnement perpendiculaire sur le côté Nord depuis l'entrée Nord-Ouest. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/10/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34992	Stationnement réservé rue des Actionnaires Lyon 4ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 6 mètres rue des Actionnaires (4) sur le côté Nord, 5 mètres au Sud-Ouest de l'intersection avec la rue Eugène Pons (4). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/10/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin Municipal Officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.
Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.*

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service Occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12216	Entreprise Infini Revêtements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place des Tapis	sur trottoir au droit de l'immeuble situé au n° 6	Le vendredi 12 octobre 2018, de 7h à 19h
12217	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des curages de colonnes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	emplacement de desserte sur 15 m, au droit du n° 29	Le mardi 16 octobre 2018, de 8h à 17h
12218	L'Instituto Cervantes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une réception à l'occasion de la Fête nationale espagnole	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Chemin de Chou-lans	de part et d'autre du n° 58	Le vendredi 12 octobre 2018, de 9h à 16h
12219	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Tony Tollet	entre la rue du Plat et la rue Sala	A partir du mercredi 10 octobre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Plat	entre la rue Sala et la rue Antoine de Saint-Exupéry	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Tony Tollet	entre la rue du Plat et la rue Sala	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	des deux côtés, entre la rue Sala et la rue Antoine de Saint-Exupéry	
12220	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Lieutenant Colonel Prévost	entre la rue Félix Jacquier et la rue Boileau	A partir du mardi 16 octobre 2018 jusqu'au lundi 29 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair (Sud) entre la rue Félix Jacquier et la rue Boileau	
12221	Entreprise Comptoir des Revêtements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Auvergne	côté pair, sur 30 m au Nord de la rue Jarente	A partir du mercredi 10 octobre 2018 jusqu'au mercredi 7 novembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12222	La Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Ornano	sur 20 m de part et d'autre de la rue des Chartreux	Les jeudi 18 octobre 2018 et vendredi 19 octobre 2018
				Rue des Chartreux	sur 20 m de part et d'autre de la rue Ornano entre la rue Ornano et la rue de Flesselles	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ornano	des deux cotés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue des Chartreux	
				Rue des Chartreux	des deux cotés, entre la rue Ornano et la rue de Flesselles des deux cotés, sur 20 m de part et d'autre de la rue Ornano	
12223	Association Tendance Presqu'île	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la 3ème édition [Re] Trouvailles My Presqu'île	une animation sera autorisée	Place de la République	au droit du n° 53	Le samedi 13 octobre 2018, de 10h30 à 16h30
12224	Entreprise Mazaud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de construction d'un bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	Rue Marius Donjon	trottoir Nord, sur 40 m à l'Ouest de l'avenue Rosa Park	A partir du jeudi 11 octobre 2018 jusqu'au jeudi 11 avril 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, sur 30 m à l'Ouest de l'avenue Rosa Parks	
12225	Entreprise France Télévisions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'une série	l'accès, la circulation et le stationnement de deux véhicules cantine seront autorisés	Place Ferber		A partir du lundi 15 octobre 2018, 18h, jusqu'au mardi 16 octobre 2018, 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Marché	au droit du n° 3	A partir du lundi 15 octobre 2018, 8h, jusqu'au mercredi 17 octobre 2018, 18h
				Rue Sergent Michel Berthet	des 2 côtés, entre la rue des Bains et la rue du Bourbonnais	A partir du lundi 15 octobre 2018, 18h, jusqu'au mardi 16 octobre 2018, 20h
				Place Ferber		Le mardi 16 octobre 2018, de 6h à 20h
12226	Entreprise Numérobis Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Madeleine	côté pair, sur 5 m au droit du n° 16	A partir du jeudi 11 octobre 2018 jusqu'au samedi 10 novembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12227	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Pinel	côté pair, sur 30 m au droit du n° 60	A partir du vendredi 12 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018
12228	Association la Croix Bleue des Arméniens de France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un dépôt de gerbe	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	sur 15 mètres, au droit du n° 6 sur 20 mètres, au droit du n° 8	Le lundi 15 octobre 2018, de 10h à 12h
12229	Entreprise Segex-Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tony Tollet	côté pair, sur 20 m au droit du n° 4	A partir du vendredi 12 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018
12230	Entreprise Ginger	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Impasse des Chalets	des deux côtés de la chaussée	A partir du samedi 13 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018
12231	La Ville de Lyon - Direction de la police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration de la crèche Farandole	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Terme	sur 15 mètres, de part et d'autre du n° 2	Le lundi 15 octobre 2018, de 14h à 19h
12232	La Ville de Lyon - Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Dullin	côté pair, entre le n° 2 et n° 4	Les mercredi 5 décembre 2018 et jeudi 20 décembre 2018 Les lundi 15 octobre 2018 et jeudi 18 octobre 2018 Les vendredi 19 octobre 2018 et mercredi 7 novembre 2018
12233	Entreprise Out-cast Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spot publicitaire	l'accès et le stationnement de trois véhicules légers de la société de production seront autorisés le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Joseph Gillet	sur la rampe d'accès aux rives de Saône au Sud-Ouest de la rue Niepce sur 25 mètres, en face du n° 51	Le mercredi 17 octobre 2018, de 11h à 19h
12234	La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une épreuve de conduite	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Montrouchet	côté Nord, sur 20 mètres, entre la rue Smith et le cours Charlemagne	Le vendredi 19 octobre 2018, de 9h à 17h
12235	Entreprise Mspb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Pensier	côté impair, sur 15 m au droit du n° 7	A partir du mardi 16 octobre 2018 jusqu'au jeudi 25 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12236	Entreprise Sas Eat Lim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du 27ème marché des producteurs de pays	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	chaussée Ouest, côté Est, entre la rue Condé et la rue du Général Plessier, à l'exception des emplacements réservés aux véhicules Bluey et aux personnes à mobilité réduite	A partir du jeudi 18 octobre 2018, 15h, jusqu'au samedi 20 octobre 2018, 22h
					chaussée Est, côté Ouest, entre la rue Duhamel et la rue Condé	
			un marché des producteurs sera autorisé		chaussée Nord, côté Sud, à l'exception des emplacements réservés aux taxis	Les vendredi 19 octobre 2018 et samedi 20 octobre 2018, de 9h à 20h
12237	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue d'Anvers	trottoir Est, entre le n° 101 et la rue Chevreul	Le vendredi 12 octobre 2018
					entre la rue Chevreul et la rue Jaboulay	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Chevreul et la rue Jaboulay	
12238	Entreprise Restalliance	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	sur 20 m au droit du n° 48	Les jeudi 11 octobre 2018 et vendredi 12 octobre 2018
12239	Entreprise Ebm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pavage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue René Leynaud	entre la montée de la Grande Côte et la rue Abbé Rozier	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au mercredi 31 octobre 2018
					entre la rue des Capucins et la rue René Leynaud	Les lundi 22 octobre 2018 et mercredi 31 octobre 2018, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Montée de la Grande Côte	entre la rue René Leynaud et l'escalier d'accès à l'esplanade de la Grande Cote	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au mercredi 31 octobre 2018
			l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12240	Entreprise Naxo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Feuillat	côté impair, sur 35 m au droit du n° 49	A partir du jeudi 11 octobre 2018 jusqu'au mercredi 17 octobre 2018
12241	Entreprise Allo Récup Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Tuiliers	sur 20 m au droit du n° 21	A partir du jeudi 11 octobre 2018 jusqu'au mercredi 17 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 25 m en face du n° 21	
12242	Entreprise Proef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur Free	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint-Polycarpe	de part et d'autre de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de télécoms située au droit du n° 7	A partir du mercredi 17 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
12243	Entreprise Eiffage Energie Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite	Rue Commandant Charcot	au droit des points lumineux d'éclairage public, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du jeudi 11 octobre 2018 jusqu'au samedi 10 novembre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		par tronçons successifs de 15 m au droit des points lumineux d'éclairage public, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux cotés de la chaussée, par tronçons successifs	A partir du jeudi 11 octobre 2018 jusqu'au samedi 10 novembre 2018, de 7h à 17h
12244	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Smith	entre la rue Marc Antoine Petit et le cours Bayard	A partir du samedi 13 octobre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux cotés, entre la rue Ravat et le n° 51	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Marc Antoine Petit	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12245	Entreprise Eiffage Energie Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue du Point du Jour	sur le trottoir situé au droit des points lumineux d'éclairage public, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du jeudi 11 octobre 2018 jusqu'au samedi 10 novembre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée, par tronçons successifs, les dispositions notifiées dans cet article s'appliqueront 48 h après la pose de la signalisation temporaire interdisant le stationnement et pour une durée maximum de 48 h	A partir du jeudi 11 octobre 2018 jusqu'au samedi 10 novembre 2018, de 7h à 17h
12246	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue d'Aubigny	entre la rue Ternois et la rue Bellecombe	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
12247	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Président Edouard Herriot	trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 69	Le lundi 15 octobre 2018, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 40 m, au droit du n° 69	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le passage de l'Argue et la rue Thomassin (sauf emplacement GIC)	
12248	Entreprise Spie Citynetworks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des cycles et des piétons sera interdite, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	Rue du Bât d'Argent	au droit de la façade du n° 11	Le lundi 15 octobre 2018, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la voie réservée aux "bus" située au droit de la façade du n°11	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit de la façade du n° 11	
12249	Entreprise Tp Dauphinois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Fulchiron	sur 30 m, au droit du chantier situé au n° 35	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au mercredi 17 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12250	Association Agir tous pour la dignité Quart Monde	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une action de sensibilisation dans le cadre de la Journée mondiale du refus de la misère	des animations seront autorisées	Place de la République	Nord	Le mercredi 17 octobre 2018, de 10h à 18h30
			des installations ainsi que le stationnement de 3 minibus seront autorisés			Le mercredi 17 octobre 2018, de 7h à 21h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean de Tourmes	sur 20 mètres, au droit du n° 9	Le mercredi 17 octobre 2018, de 7h à 20h30
12251	Entreprise Quadric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'inspection d'un ouvrage d'art avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Pont Georges Clémenceau	sur l'intégralité des trottoirs en alternance, des deux côtés de la chaussée (un cheminement de déviation des piétons sera mis en place par l'entreprise)	Les mardi 16 octobre 2018 et jeudi 18 octobre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		dans les 2 sens de circulation en alternance par tronçon de 50 m	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans les 2 sens de circulation	
12252	Entreprise Signal Centre France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	côté pair, sur 20 m au droit du n° 156	Le jeudi 18 octobre 2018
12253	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 70 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Ornano	sur la partie comprise entre la rue des Chartreux et le n° 22 rue Ornano des deux côtés de la chaussée, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Les lundi 15 octobre 2018 et vendredi 26 octobre 2018, de 9h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue des Chartreux et l'impasse de Flesselles	Les lundi 15 octobre 2018 et mardi 16 octobre 2018, de 9h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Impasse Flesselles	pour accéder à la rue Ornano	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ornano	entre la rue des Chartreux et l'impasse de Flesselles	sur la partie comprise entre la rue des Chartreux et le n° 22 rue Ornano des deux côtés de la chaussée, emplacement "bluely" compris

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12254	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cyrano	des deux côtés, entre le n° 4 et la route de Genas des deux côtés, entre le n° 12 et le n° 14	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018, de 7h à 11h
12255	Association Lions Club Lyon Bellecour et Sud District	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une action de sensibilisation dans le cadre de la journée mondiale de la vue	des animations seront autorisées	Place Ambroise Courtois	au niveau du kiosque	Le jeudi 18 octobre 2018, de 9h à 17h
12256	Association Itinérens	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une action de sensibilisation intitulée Le Français pour tous	une animation sera autorisée	Place Louis Pradel		Le jeudi 18 octobre 2018, de 16h à 18h
12257	Entreprise Transports Chenet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	Rue de l'Est	trottoir impair, entre le n° 5 et le n° 9	Le vendredi 26 octobre 2018, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Jeanne d'Arc et la piste cyclable	Le vendredi 26 octobre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir et chaussée		côté impair, entre le n° 5 et le n° 9	Le vendredi 26 octobre 2018, de 7h à 16h
12258	Syndicat patronal des entreprises de nettoyage de la région Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un événement dans le cadre de la journée nationale des métiers de la propreté	l'installation d'un village des métiers de la propreté sera autorisée	Place de la République	Nord	Le jeudi 18 octobre 2018, de 7h à 20h
12259	Entreprise Team Nature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournoi de pétanque	l'installation de deux tables sera autorisée	Place Maréchal Lyautey		Le jeudi 18 octobre 2018, de 15h à 21h
12260	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pasteur	trottoir Ouest, sur 40 m au Nord de la rue Jaboulay	Le vendredi 12 octobre 2018, de 7h30 à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	Le vendredi 12 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue Jaboulay	Le vendredi 12 octobre 2018, de 7h30 à 18h
12261	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allée Fontenay	sur 20 m, entre le n° 15 et le n° 19	A partir du mardi 9 octobre 2018 jusqu'au jeudi 1 novembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12262	Association Foyer Notre Dame des sans-abri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jean Moulin	sur 20 m au droit du n° 9	Le jeudi 25 octobre 2018, de 7h à 19h
12263	Entreprise 2Tcz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Passet	sur 3 m au droit du n° 6	A partir du jeudi 11 octobre 2018 jusqu'au dimanche 11 novembre 2018
12264	Entreprise Acrobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villon	entre le n° 44 et le n° 48	A partir du jeudi 11 octobre 2018 jusqu'au lundi 22 octobre 2018
12265	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Avenue Andreï Sakharov	dans le site propre TCL, sur 50 m à l'Est de la place de l'Abbé Pierre	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au vendredi 2 novembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"		entre la place Abbé Pierre et la montée de Belmont	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la place Abbé Pierre et la montée de Belmont	
12266	Entreprise Engie Inéo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Orange	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Manteau Jaune	lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le vendredi 19 octobre 2018, de 9h à 12h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Pommiers	des deux côtés de la chaussée au droit du n° 1 à 7	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12267	Entreprise Chanard Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Leclerc	contre-allée Est, entre le n° 11 et la rue Victor Lagrange	A partir du vendredi 12 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018
			la nacelle de l'entreprise Chanard sera autorisée dans l'emprise chantier de l'entreprise Perrier			Les mercredi 10 octobre 2018 et jeudi 11 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du vendredi 12 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12268	Entreprise Wannitube et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	Rue Robert	entre la rue Masséna et la rue Juliette Récamier	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Juliette Récamier et l'emprise de chantier	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Masséna et la rue Juliette Récamier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Nord), entre la rue Masséna et la rue Juliette Récamier	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018
12269	Entreprise Julien Durand	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masséna	sur 9 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 80	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au dimanche 28 octobre 2018
12270	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Waldeck Rousseau	sur 15 m, de part et d'autre du n° 9	A partir du jeudi 18 octobre 2018 jusqu'au vendredi 2 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12271	Entreprise Sondalp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un bac de décantation	l'accès et le stationnement seront autorisés	Place Maréchal Lyautey	côté Sud	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018
12272	Entreprise In Extenso Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un séminaire d'entreprise à l'Institut Lumière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Premier Film	sur le parking attenant à l'Institut Lumière	Le vendredi 9 novembre 2018, de 8h30 à 17h30
12273	Entreprise Thyssenkrupp Ascenseurs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Moncey	sur 15 m, au droit du n° 131	A partir du lundi 29 octobre 2018 jusqu'au jeudi 29 novembre 2018
12274	Association Lyon Glace Patinage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une compétition inter-régionale de danse sur glace et de patinage artistique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Aubigny	côté Nord, sur 70 m à l'Ouest de la rue Baraban	A partir du samedi 17 novembre 2018, 6h, jusqu'au dimanche 18 novembre 2018, 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12275	Entreprise Asten Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Condé	entre la place Carnot et le quai Gailleton	A partir du lundi 29 octobre 2018 jusqu'au vendredi 2 novembre 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m, au droit du n° 46	A partir du jeudi 25 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la place Carnot et le quai Gailleton	A partir du lundi 29 octobre 2018 jusqu'au vendredi 2 novembre 2018
12276	L'Opéra national de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une rencontre entre les enfants de la maîtrise et ceux des Petits Souliers d'Ukraine	l'accès et le stationnement d'un bus immatriculé BC 3440 EA seront autorisés	Place Louis Pradel	sur la contre-allée, le long de l'Opéra	Le vendredi 30 novembre 2018, de 9h à 16h
12277	Société la Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Mer-moz	entre les n° 8 et n° 12	A partir du samedi 16 mars 2019, 7h, jusqu'au dimanche 17 mars 2019, 0h
12278	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Casimir Périer	trottoir Nord, entre la rue Delandine et le quai Perrache	Le vendredi 12 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Delandine et le quai Perrache	
12279	Entreprise Jean Lefèbvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Avenue Général Frère	sens Ouest/ Est, entre le n° 88 et le passage Courtois	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au mercredi 31 octobre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre le n° 88 et le passage Courtois	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au mercredi 31 octobre 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
12280	Métropole de Lyon - Service des tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de relevé piézométrique	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Brotteaux Servient	entrée Brotteaux	A partir du mercredi 10 octobre 2018, 22h, jusqu'au jeudi 11 octobre 2018, 5h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12281	Entreprise Pelican Rouge	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'exploitation de distributeurs de boissons	l'arrêt d'un véhicule du demandeur sera autorisé	Place de Milan	au droit des n° 19 et 21 boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au mardi 31 décembre 2019, de 7h à 18h
12282	Entreprise Société Outcast Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un spot publicitaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Félix Mangini	sur les emplacements situés entre la rue Henri Lafoy et la rue Plasson et Chaize, en face du n° 18	A partir du mardi 16 octobre 2018, 19h, jusqu'au mercredi 17 octobre 2018, 14h
				Rue Henri Lafoy	côté Sud, sur 30 mètres, à l'Ouest de la rue Félix Mangini	
12283	Entreprise Société Outcast Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un spot publicitaire	l'accès et le stationnement de trois véhicules légers de la société de production seront autorisés	Quai Joseph Gillet	sur la rampe d'accès aux rives de Saône au Sud-Ouest de la rue Niepce	Le mercredi 17 octobre 2018, de 11h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 25 mètres, en face du n° 51	
12284	Entreprise Génération Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Anvers	côté pair, sur 8 m entre le n° 56 et n° 58	A partir du lundi 29 octobre 2018 jusqu'au vendredi 2 novembre 2018
						A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018
12285	Opéra de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une rencontre entre les enfants de la Maîtrise et ceux des Petits Souliers d'Ukraine	l'accès et le stationnement d'un bus immatriculé BC 3440 EA seront autorisés	Place Louis Pradel	sur la contre-allée, le long de l'Opéra	Le vendredi 30 novembre 2018, de 9h à 16h
12286	Métropole de Lyon - Unité Tunnel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'inspections d'ouvrage	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel routier de la Croix-Rousse	tube routier dans les 2 sens	A partir du mardi 23 octobre 2018, 21h, jusqu'au mercredi 24 octobre 2018, 6h
12287	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Médiaco	Rue Sergent Michel Berthet	trottoir Ouest, entre le n° 45 et la rue Gorge de Loup	Le lundi 15 octobre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre la rue Gorge de Loup et le n° 45	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
12288	Entreprise Super Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jules Jusserand	côté impair, sur 10 m au droit du n° 1	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au mardi 30 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12289	entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoine Charial	côté impair, sur 10 m, au droit du n° 131	Le mercredi 17 octobre 2018, de 7h30 à 17h
12290	Entreprise Roiret Transport	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre pour le Sytral C3	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Cours Lafayette	transport collectifs du site propre Nord entre le boulevard Jules Favre et la rue Duguesclin	A partir du mercredi 17 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018
12291	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Rue Stella	au droit du quai Jules Courmont	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018, de 7h30 à 16h30
				Quai Jules Courmont	entre la rue Jussieu et la rue Stella	
				Rue de Jussieu	au droit du quai Jules Courmont	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Stella	des deux côtés, entre la rue Grôlée et le quai Jules Courmont	
				Rue de Jussieu	des deux côtés, entre la rue Grôlée et le quai Jules Courmont	
				Quai Jules Courmont	côté Ouest, entre la rue Jussieu et la rue Stella	
			un cheminement piétons d'une largeur minimum de 1,20 m devra être maintenue en permanence	Rue de Jussieu	au droit du quai Jules Courmont	
Rue Stella						
Quai Jules Courmont	entre la rue Jussieu et la rue Stella					
12292	Entreprise Tp Dauphinois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de sécurité	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de la Viabert	entre la rue d'Inkermann et le périmètre de sécurité	A partir du mercredi 17 octobre 2018 jusqu'au samedi 20 octobre 2018, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue des Charmettes et la rue d'Inkermann	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la commune de Villeurbanne et la rue des Charmettes	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Charmettes et le n° 38	A partir du mercredi 17 octobre 2018 jusqu'au samedi 20 octobre 2018
12293	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Mont d'Or	côté pair, sur 10 m au droit du n° 2	Le mercredi 17 octobre 2018
12294	Entreprise Bernard Boccoardo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un monte matériaux	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue Robert	côté impair (Nord) entre la rue Juliette Récamier et la rue Tête d'Or	Le lundi 15 octobre 2018, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le lundi 15 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12295	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tete d'Or	sur 12 m, au droit de l'immeuble situé au n° 49	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au jeudi 1 novembre 2018
12296	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Nestor	entre le n° 9 et le n° 13 bis	A partir du mercredi 17 octobre 2018 jusqu'au samedi 27 octobre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12297	Entreprise Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau sur fuite	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sully	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 69 "La Poste"	Le mercredi 17 octobre 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le mercredi 17 octobre 2018
12298	Entreprise Monin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Michel	côté impair, sur 8,50 m, au droit du n° 35 bis	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018
12299	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Chemin des Charbottes	entre le n° 72 et n° 74	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au lundi 5 novembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12300	Direction de la voirie - Service Tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de travaux de maintenance de l'éclairage	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	sous la trémie, au débouché du boulevard des Tchécoslovaques	A partir du mardi 23 octobre 2018, 21h, jusqu'au mercredi 24 octobre 2018, 6h
				Boulevard des Tchécoslovaques	entre la rue Claude Veyron et le boulevard Vivier Merle (sous la trémie Gambetta) trémie d'accès au tunnel depuis la grande rue de la Guillotière (sens Sud/Nord)	
12301	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laure Diébold	côté pair, sur 8 m au droit du n° 4	A partir du vendredi 12 octobre 2018 jusqu'au mercredi 24 octobre 2018
12302	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Cours Franklin Roosevelt	entre le n° 42 et la rue Duguesclin	Le mercredi 17 octobre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie		entre le n° 44 et la rue Duguesclin	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 15 m, entre le n° 40 et la rue Duguesclin	Le mercredi 17 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12303	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de remise en conformité d'une chambre télécom pour le compte de ERT Technologies	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour un véhicule de chantier sur trottoir	Rue Challemeil Lacour	trottoir Nord, sur 20 m au droit du n° 65	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018, de 7h30 à 17h
12304	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	les véhicules de l'entreprise Mercier seront autorisés à stationner un cheminement piétons balisé sera maintenu le long de l'emprise chantier	Quai du Commerce	trottoir Ouest, sur 40 m au droit du n° 2	Le lundi 15 octobre 2018
12305	Entreprise agence de Comm'et d'esprit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un évènement au Musée Jean Couty	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Henri Barbusse	au droit du n° 1	Le vendredi 12 octobre 2018, de 7h à 23h
				Quai Paul Sédallian	côté Nord, sur le parking situé à l'Ouest du Pont de l'Ile Barbe au droit du n° 1	Le lundi 15 octobre 2018, de 7h à 16h Le vendredi 12 octobre 2018, de 7h à 23h
12306	M. Jean Jacques Martin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Impasse Gord	sur 15 m entre le n° 5 et 5 bis	Le samedi 20 octobre 2018, de 7h à 19h
12307	M. José Carlos Rodrigues de Freit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place d'Helvétie	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 7	A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au dimanche 25 novembre 2018
12308	Entreprise Gripp Grimoud Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 57	A partir du mardi 16 octobre 2018 jusqu'au jeudi 18 octobre 2018, de 7h à 19h
12309	Entreprise Lyon Monte Meubles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 22-24	Le mercredi 17 octobre 2018, de 7h à 19h
12310	Entreprise Cym Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Avenue Maréchal de Saxe	sur 6 m, au droit de l'immeuble situé au n° 43	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au samedi 27 octobre 2018
12311	Entreprise Blanc Gilbert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoine de Saint-Exupéry	côté pair, sur 5 m au droit du n° 2	A partir du mercredi 10 octobre 2018 jusqu'au mercredi 7 novembre 2018
12312	Entreprise Wannitube	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur fuite de réseau de chauffage urbain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chaponnay	sur 30 m, à l'Ouest de l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du vendredi 12 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018, de 7h à 17h
					côté impair, sur 40 m au droit du n° 53	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12313	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un quai Bus provisoire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Lacassagne	côté pair, entre la rue Roux Soignat et la rue Omer Louis	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
12314	Entreprise Ogc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Neuve	entre la rue de la République et la rue du Président Edouard Herriot	Le lundi 15 octobre 2018, de 9h à 16h
12315	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux pour le compte de RTE (pose ligne électrique haute tension souterraine)	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Viala	entre l'avenue Lacassagne et la rue Ferdinand Buisson	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
				Rue Louise	entre la rue Ferdinand Buisson et l'avenue du Château	
				Rue Ferdinand Buisson	entre l'avenue Lacassagne et la rue Constant	
				Rue Bonnand	entre l'avenue du Château et la rue Ferdinand Buisson	
				Rue Jean Marc Bernard	entre la rue Ferdinand Buisson et l'avenue Lacassagne	
			la circulation des véhicules sera interdite par tronçons délimités par deux carrefours successifs	Rue Ferdinand Buisson	entre l'avenue Lacassagne et la rue Constant	
				Rue Louise	entre la rue Ferdinand Buisson et l'avenue du Château	
			la circulation des véhicules sera interdite par tronçons délimités par deux carrefours successifs	Rue Viala	entre l'avenue Lacassagne et la rue Ferdinand Buisson	
				Rue Bonnand	entre l'avenue du Château et la rue Ferdinand Buisson	
				Rue Jean Marc Bernard	entre la rue Ferdinand Buisson et l'avenue Lacassagne	
			la circulation des véhicules supérieure à 3,5T sera interdite à l'avancement du chantier.	Rue Ferdinand Buisson	entre l'avenue Lacassagne et la rue Constant	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés entre l'avenue Lacassagne et la rue Constant	
les véhicules riverains circulant dans le sens Nord / Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire	Rue Viala	au débouché sur l'avenue Lacassagne				
12316	Association Scouts et Guides de France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	au droit du n° 153, sur 15 m	Le mercredi 10 octobre 2018, de 9h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12317	Entreprise Proef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibres	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	entre le n° 216 et le n° 218	A partir du mercredi 17 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018, de 7h à 17h30
					entre le n° 230 et le n° 232	
					entre le n° 238 et le n° 242	
					sur 20 m au droit du n° 246	
12318	Association Scouts et Guides de France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	sur 15 mètres, au droit du n° 153	Les vendredi 19 octobre 2018 et vendredi 26 octobre 2018, de 9h à 18h
12319	Entreprise Ajm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jules Jusserand	côté Ouest, sur 15 m au Nord du cours Gambetta (au droit du n° 97)	A partir du mardi 16 octobre 2018 jusqu'au mardi 23 octobre 2018
12320	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Impasse Victor Hugo	entre le n° 4 et la route de Genas	A partir du mardi 16 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018
12321	Entreprise Free Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Verriers	sur 15 m au droit du n° 5	Le lundi 29 octobre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12322	Ville de Lyon - Service Eclairage Public	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux d'éclairage public	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	côté impair entre le n° 143 et 149	Les lundi 15 octobre 2018 et mardi 16 octobre 2018, de 7h30 à 16h30
12323	Entreprise Eda	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier et d'un cheminement piéton sécurisé	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Bonnel	trottoir pair, sur 45 m au droit du n° 44	A partir du lundi 29 octobre 2018 jusqu'au jeudi 29 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 50 m au droit du n° 44	
12324	Entreprise Vitreirie Stéphanoise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Thomassin	côté impair sur 20 m à l'Est de la rue Grôlée au droit du magasin Courir	Le mercredi 17 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12325	Entreprise Atelier Caroline Snyers	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue de la République	sur 20 m au droit du n° 83	Le jeudi 25 octobre 2018, de 8h à 18h
12326	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 30 m, face au n° 90	Le jeudi 18 octobre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m face au n° 90	Le jeudi 18 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12327	Ville de Lyon - Direction des Cimetières	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre les accès au Cimetière de la Croix-Rousse dans le cadre des Fêtes de la Toussaint	Voir l'arrêté temporaire n°2018 C12327 dans ce BMO à la page 3203	Certaines rues	Lyon 4ème	A partir du samedi 27 octobre 2018 jusqu'au dimanche 4 novembre 2018
12328	Ville de Lyon - Direction des Cimetières	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre les accès au Cimetière de Loyasse dans le cadre des Fêtes de la Toussaint	Voir l'arrêté temporaire n°2018 C12328 dans ce BMO à la page 32045	Certaines rues	Lyon 5ème	A partir du samedi 27 octobre 2018 jusqu'au dimanche 4 novembre 2018
12329	Ville de Lyon - Direction des Cimetières	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre les accès au Cimetière de Saint Rambert	Voir l'arrêté temporaire n°2018 C12329 dans ce BMO à la page 3205	Certaines rues	Lyon 9ème	A partir du samedi 27 octobre 2018 jusqu'au dimanche 4 novembre 2018
12330	Entreprise Suez Rv Osis Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard des Belges	entre la rue Juliette Récamier et le cours Vitton	A partir du mercredi 17 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018, de 20h à 6h
12331	Ville de Lyon - Direction des Cimetières	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre les accès au Cimetière de la Guillotière	Voir l'arrêté temporaire n°2018 C12331 dans ce BMO à la page 3206	Certaines Rues	Lyon 7ème et 8ème	A partir du samedi 27 octobre 2018 jusqu'au dimanche 4 novembre 2018
12332	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard des Brotteaux	voie Est sur 15 m de part et d'autre de la rue Vauban	A partir du jeudi 18 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	côté pair (Sud) sur 15 m à l'Est du boulevard des brotteaux	A partir du jeudi 18 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018
12333	Entreprise Foselev S.A	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Rabelais	sur 20 m au droit du n° 15	Les lundi 15 octobre 2018 et mardi 23 octobre 2018, de 8h à 14h
			la circulation des véhicules sera interdite sauf pour les véhicules de secours		entre la rue Pierre Corneille et l'avenue Maréchal de Saxe	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m face au n° 15	
12334	Entreprise Agence Blue Events	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation célébrant les 20 ans de l'émission télévisée Oggy et les Cafards	des installations ainsi que l'accès et le stationnement d'un camion podium seront autorisés	Place Antonin Jutard		Le lundi 22 octobre 2018, de 9h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12335	Métropole de Lyon - Direction de la voirie et l'entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la création d'un plan de déviation dans le cadre d'une fermeture de rue à la circulation	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens	Rue Pauline Marie Jaricot	entre la rue Roger Radisson et la rue Henri le Chatelier	A partir du samedi 13 octobre 2018 jusqu'au samedi 20 octobre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		par 3 tronçons successifs entre la rue Roger Radisson et la rue Henri le Chatelier	
			la circulation générale sera autorisée sur la voie réservée aux cycles		entre la rue Roger Radisson et la rue Henri le Chatelier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue Roger Radisson et la rue Henri le Chatelier	
12336	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de lavage avec une grue automotrice de 100 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Chemin de Choulans	sur le trottoir situé au droit du n° 157	Le mercredi 24 octobre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules et des piétons sera interrompue dans les deux sens lors des phases de transfert des charges		sur 100 m au droit du n°157	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10			
12337	Entreprise Ravaltext	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande rue de Saint-Rambert	côté pair, sur 20 m au droit du n° 50	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au jeudi 15 novembre 2018
12338	Ville de Lyon/ Direction Sécurité Prévention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Bonnel	trottoir impair, sur 20 m au droit du n° 1	A partir du jeudi 11 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 1	
12339	Entreprise Hydrogeotechnique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre de travaux pour le Sytral	la circulation des piétons sera interdite	Place des Minimes	sur le trottoir "Ouest" sur les voies "Hautes" de la chaussée "Est", située entre la rue Pierre Marion et le n° 19 rue des Farges, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au vendredi 23 novembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 40 m, sur les voies "hautes" de la chaussée "Est" située au droit du n° 9	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 40 m côté "Ouest" des voies "hautes" de la chaussée "Est" située au droit du n° 9	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12340	Ville de Lyon - Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	côté pair, sur 15 m au droit du n° 20 (sur l'emplacement de livraison)	Le lundi 15 octobre 2018, de 14h à 18h
12341	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	Rue du Boeuf	sur 10 m au droit du n° 22 pour accéder au n° 22	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au mercredi 17 octobre 2018, de 7h à 18h
12342	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue François Gillet	entre le n° 16 et la rue de la Cité des deux côtés, entre le n° 16 et la rue de la Cité	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018, de 7h à 17h
12343	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Berchet	côté impair, sur 6 m au droit du n° 19	A partir du mercredi 17 octobre 2018 jusqu'au samedi 17 novembre 2018
12344	Entreprise Toitures Barski	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Meissonier	sur 10 m au droit du n° 3	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au mardi 30 octobre 2018
12345	Madme Sabathier Cécile	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Bannière	côté impair, sur 20 m au droit du n° 17	Le samedi 20 octobre 2018, de 6h à 22h
12346	Entreprise Les Charpentiers d'aujourd'hui	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Pierre de Vaise	côté pair, sur 10 m au droit du n° 42	A partir du jeudi 18 octobre 2018 jusqu'au jeudi 1 novembre 2018
12347	Entreprise Bati Star Déco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la pose de la benne du demandeur sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Annonciade	sur 5 m au droit du n° 14	A partir du lundi 15 octobre 2018, 7h, jusqu'au vendredi 19 octobre 2018, 19h
12348	Entreprise Divercity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la pose de la benne du demandeur sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Rouville	sur 5 m au droit du n° 5 sur 15 m au droit du n° 5	A partir du mercredi 17 octobre 2018, 7h, jusqu'au jeudi 18 octobre 2018, 19h
12349	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Garet Rue de l'Arbre Sec	sur 10 m au droit du n° 9 entre la rue du Garet et le quai Jean Moulin	A partir du jeudi 18 octobre 2018, 21h, jusqu'au vendredi 19 octobre 2018, 5h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12350	Entreprise Foselev Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Champagneux	sens Nord/ Sud, sur 40 m au Sud de la rue de Montagny	Le vendredi 19 octobre 2018
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Montagny	entre le n° 80 et la rue de Champagneux	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Champagneux	sens Sud/ Nord, sur 40 m au Sud de la rue de Montagny	
					sens Sud/ Nord, sur 40 m au Sud de la rue de Montagny	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Montagny	entre le n° 80 et la rue de Champagneux	
					des deux côtés de la chaussée, entre le n° 80 et la rue de Champagneux	
	Rue de Champagneux	des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au Sud de la rue de Montagny				
12351	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	la circulation des piétons sera interdite au droit du lieu d'intervention, à l'avancement du chantier	Avenue Maréchal de Saxe	des deux côtés, entre le cours Gambetta et le cours Lafayette	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018, de 7h à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le cours Gambetta et le cours Lafayette	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, entre le cours Gambetta et le cours Lafayette	
12352	Entreprise Bouvier Mathieu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions manuelles	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masaryk	côté pair, sur 15 m au droit du n° 20	Le lundi 22 octobre 2018
12353	Entreprise Chubb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une formation incendie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai des Etroits	sur 20 m au droit du n° 4	A partir du jeudi 18 octobre 2018, 17h, jusqu'au vendredi 19 octobre 2018, 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m au droit du n° 4	
			le stationnement du véhicule semi-remorque du demandeur sera autorisé		sur 20 m au droit du n° 4	
12354	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Coignet	des deux côtés, entre le n° 7 et le n° 9	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018, de 7h à 11h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12355	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir de Bus	Place Bellecour	sur 10 m, au droit du n° 7	Le vendredi 26 octobre 2018, de 9h à 16h
12356	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins et de la configuration de la chaussée la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Guillaume Paradin Boulevard Pinel Avenue Rockefeller Rue Guillaume Paradin Boulevard Pinel Avenue Rockefeller Rue Guillaume Paradin Boulevard Pinel Avenue Rockefeller		A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au samedi 20 octobre 2018, de 0h30 à 4h30
12357	Entreprise Fontbonne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Chemin de Choulans	sur le trottoir situé au droit du n° 157, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise sur 20 m au droit du n° 157, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mardi 16 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018, de 9h à 16h
12358	Entreprise Elypsis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte l'opérateur de télécoms Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 15	A partir du jeudi 18 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018, de 8h à 17h
12359	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Bataille Boulevard Ambroise Paré Rue Longefer Rue Thomas Blanchet Rue Bataille Rue Longefer Rue Thomas Blanchet Boulevard Ambroise Paré Boulevard Ambroise Paré Rue Bataille Rue Longefer Rue Thomas Blanchet	des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au samedi 20 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12360	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande rue de la Croix-Rousse	sur 15 m, en face de l'immeuble situé au n° 23	A partir du jeudi 18 octobre 2018 jusqu'au vendredi 2 novembre 2018
12361	Métropole de Lyon - Direction de la voirie et des entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Roger Radisson	entre la rue Cardinal Gerlier et la rue Paulin Marie Jaricot	A partir du samedi 13 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée du Télégraphe	sur 30 m à "l'Est" de la rue Roger Radisson	
				Rue Cardinal Gerlier	côté impair entre la rue Roger Radisson et la rue Henri le Chatelier	
Rue Henry le Chatelier	sur 30 m côté "Est" au "Sud" de la rue Pauline Marie Jaricot					
Rue Roger Radisson	des deux côtés de la chaussée entre la rue Cardinal Gerlier et la rue Pauline Marie Jaricot					
12362	Entreprise Colas/Sytral	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer un arrêt de bus provisoire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	côté Ouest, sur 30 m au Nord de l'avenue Georges Pompidou	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au jeudi 18 octobre 2018
12363	Entreprise Bergues Frères Plomberie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai de la Pêcherie	sur 17 m, au droit du n° 2	A partir du samedi 13 octobre 2018 jusqu'au dimanche 21 octobre 2018
12364	Entreprise Kaséo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jaboulay	trottoir Sud, entre la rue Saint Jérôme et la rue d'Anvers	Le mardi 16 octobre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 40 m au droit du n° 52	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au droit du n° 52	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12365	Entreprise Semadrones	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une inspection de bâtiment à l'aide d'un drone	la circulation des piétons sera interrompue pendant les phases de vol du drone dans des périmètres balisés par l'opérateur	Quai Rambaud	partie comprise entre le quai Antoine Riboud et le jardin du Musée des Confluences	A partir du mardi 16 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018, de 9h à 18h
			la circulation des véhicules sera interrompue par tranches de 3 minutes maximales toutes les 10 minutes			
			le demandeur devra respecter la réglementation en vigueur et notamment l'arrêté interministériel du 17/12/2015 sur les opérations aériennes à l'aide d'aéronefs télépilotés			
12366	Entreprise Jacquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Alsace Lorraine	sur 6 m, au droit du n° 5	A partir du samedi 13 octobre 2018 jusqu'au jeudi 25 octobre 2018
12367	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Pierre de Vaise	côté pair, sur 15 m au droit du n° 42	Le mercredi 17 octobre 2018
12368	Entreprise Geotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une foreuse dans une zone de chantier	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Bombarde	lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018, de 22h à 6h
			la circulation s'effectuera dans le sens Ouest-Est et sous un régime d'alternat manuel	Rue Tramassac	entre la montée du Chemin Neuf et la rue de la Brèche	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue de la Bombarde		
				Place Paul Duquaire	au droit du Palais de Justice	
12369	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Tete d'Or	des deux côtés de la chaussée, entre le cours Lafayette et la rue Juliette Récamier	A partir du vendredi 12 octobre 2018 jusqu'au mercredi 14 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12370	Entreprise Asten Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Rochaix	sur 20 m, au Sud de la rue Félix Rollet	A partir du mercredi 17 octobre 2018 jusqu'au samedi 20 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au Sud de la rue Félix Rollet	
12371	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Lafayette	côté pair, sur 50 m au droit du n° 100	A partir du samedi 13 octobre 2018 jusqu'au mercredi 31 octobre 2018
12372	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Docteur Gailleton	sur 10 m, au droit du n° 32	A partir du mercredi 17 octobre 2018 jusqu'au mercredi 31 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12373	Entreprise Renov Confort	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pierre Bonnaud	côté impair, sur 20 m au droit du n° 61	Les lundi 22 octobre 2018 et mardi 23 octobre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12374	Madame Dondé Maryse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Nicolai	côté impair, sur 20 m au droit du n° 29	Le dimanche 21 octobre 2018, de 7h à 20h
12375	Entreprise Spie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue Gorge de Loup		A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Combattants en Afrique du Nord 1952 1962		
				Rue Gorge de Loup		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue des Combattants en Afrique du Nord 1952 1962		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Gorge de Loup		
	Rue des Combattants en Afrique du Nord 1952 1962	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018, de 9h à 17h				
						A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018
12376	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de signalisation lumineuse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Gerland	côté pair, sur 20 m au droit du n° 72	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au mardi 23 octobre 2018
12377	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Saint-Cloud	trottoir Ouest, sur 30 m de part et d'autre de la rue Jacques Monod	Le mercredi 24 octobre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jacques Monod		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Saint-Cloud	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de la rue Jacques Monod	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12378	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Maurice Flandin	sur 150 m, au Nord de l'avenue Félix Faure	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au mercredi 31 octobre 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, sur 150 m au Nord de l'avenue Félix Faure	
12379	Entreprise Naxo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Feuillat	côté impair, sur 35 m au droit du n° 49	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018
12380	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Félix Faure	au carrefour avec la rue Kimmerling	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au mercredi 31 octobre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir		trottoir Nord, sur 20 m à l'Est de la rue Maurice Flandin	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au mercredi 31 octobre 2018
12381	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Richard Vitton	sur 30 m au droit du n° 4	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au mercredi 31 octobre 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 4	
12382	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Bonnel	trottoir impair, sur 150 m à l'Est de la rue Garibaldi	Le mardi 23 octobre 2018, de 9h30 à 15h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie		sur 150 m à l'Est de la rue Garibaldi	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
12383	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Léon Jouhaux	sur 30 m, au droit du n° 43	A partir du lundi 29 octobre 2018 jusqu'au mercredi 14 novembre 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 43	
12384	Entreprise Asf Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	côté impair, sur 10 m au droit du n° 27	A partir du lundi 29 octobre 2018 jusqu'au mercredi 28 novembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12385	Mjc du Vieux Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation Scène au Balcon	des animations seront autorisées	Place Saint-Jean	au droit du n° 5 (montage dès 18h)	Les vendredi 26 octobre 2018 et vendredi 16 novembre 2018, de 19h30 à 20h30
						Les mardi 18 décembre 2018 et vendredi 11 janvier 2019, de 19h30 à 20h30
						Les vendredi 1 février 2019 et vendredi 15 mars 2019, de 19h30 à 20h30
						Les vendredi 19 avril 2019 et vendredi 24 mai 2019, de 19h30 à 20h30
12386	Entreprise La Maison de production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations techniques dans le cadre de la Fête des Lumières 2018	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule technique du demandeur seront autorisés	Quai des Célestins	sur la promenade	A partir du mercredi 17 octobre 2018, 12h, jusqu'au jeudi 18 octobre 2018, 2h
12387	Association des Commerçants de la rue Sainte-Catherine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de réaliser une expérimentation pour assurer la déambulation des nombreux piétons fréquentant les commerces	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sainte-Catherine	partie comprise entre la rue Sainte-Marie des Terreaux et la rue Romarin les jeudis, vendredis et samedis	A partir du jeudi 11 octobre 2018 jusqu'au dimanche 6 janvier 2019, de 23h à 4h
12388	Association des Amis du 6ème continent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation Tous à la Guill ça continue	des animations musicales seront autorisées	Place Saint-Louis	(montage dès 14h)	A partir du vendredi 12 octobre 2018, 19h, jusqu'au samedi 13 octobre 2018, 0h
12389	Entreprise Duc et Preneuf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de cour intérieure dans la copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Barodet	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 9 - 11	A partir du vendredi 5 octobre 2018 jusqu'au mercredi 17 octobre 2018
12390	Entreprise Gripp Grimoud Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Servient	sur 15 m, au droit du n° 49	Le mercredi 17 octobre 2018
12391	Entreprise Adonis Education	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une action solidaire	l'installation d'un stand et de supports de communication sera autorisée	Place Antonin Jutard		Le samedi 13 octobre 2018, de 10h à 18h
12392	Entreprise Ldr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	sur 15 m, au droit du n° 3	A partir du mercredi 17 octobre 2018 jusqu'au jeudi 18 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12393	Entreprise Potiquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans chambre une Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	sur 5 m au droit du n° 32 côté impair, sur 10 m en face du n° 32	Le jeudi 18 octobre 2018, de 7h30 à 16h30
12394	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	les véhicules de l'entreprise Coiro seront autorisés dans l'emprise du chantier du Tramway T6	Rue Professeur Joseph Nicolas Avenue Jean Mermoz	au Sud de l'avenue Jean Mermoz sur 30 m de part et d'autre de la rue Professeur Joseph Nicolas	A partir du vendredi 12 octobre 2018 jusqu'au mardi 23 octobre 2018
12395	Entreprise Renov Confort	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Bonnaud	côté impair, sur 10 m au droit du n° 61	A partir du jeudi 18 octobre 2018 jusqu'au mercredi 31 octobre 2018
12396	Entreprise L D R	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Philip	sur 15 m, au droit du n° 331	A partir du jeudi 18 octobre 2018 jusqu'au mardi 23 octobre 2018
12397	Entreprise Blanc Gilbert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 4 m à droite de l'immeuble situé au n° 110	A partir du mercredi 17 octobre 2018 jusqu'au jeudi 15 novembre 2018
12398	Entreprise Sinctp - Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Vercors	entre la rue Marcel Mérieux et le n° 9 sens Sud/Est, entre l'avenue Tony Garnier et la rue Marcel Mérieux entre la rue Marcel Mérieux et le n° 9 des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marcel Mérieux et le n° 9	A partir du samedi 13 octobre 2018 jusqu'au vendredi 2 novembre 2018
12399	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 10 m, au droit du n° 83	Les jeudi 18 octobre 2018 et vendredi 19 octobre 2018, de 22h à 5h
12400	Association Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande rue de la Guillotière	côté pair, sur 10 m au droit du n° 170	Le jeudi 18 octobre 2018
12401	Association Demailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	côté pair, sur 10 m au droit du n° 66	Le jeudi 18 octobre 2018, de 9h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12402	Entreprise Voilerie Villeurbannaise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation de volet roulant en urgence à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Marc Bloch	au droit du n° 13/15	Le jeudi 18 octobre 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, au droit du n° 13/15	Le jeudi 18 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12403	Entreprise Se Levage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Allée d'Italie	trottoir Sud, au droit du bâtiment ENS	Le jeudi 18 octobre 2018
			le stationnement pour un véhicule de levage sera autorisé	Place de l'Ecole	au droit du bâtiment ENS	
			le véhicule de levage pourra accéder sur l'allée d'Italie	Rue Jacques Monod	par la borne d'accès à la voie piétonne	
12404	Entreprise Taille Pierres Coquaz et Beal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 6 m à droite de l'immeuble situé au n° 11	A partir du mercredi 17 octobre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018
12405	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	côté Nord, sur 35 m à l'Ouest de la rue de Marseille	Les vendredi 19 octobre 2018 et samedi 20 octobre 2018
12406	Entreprise Sjtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès au chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laënnec	côté pair, sur 10 m de part et d'autre du n° 74	A partir du vendredi 26 octobre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018
12407	Entreprise Dpg Pompage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la construction neuve d'une station de pompage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Paul Sédallian	sur 25 m au droit du n° 28	A partir du jeudi 1 novembre 2018 jusqu'au lundi 1 avril 2019
12408	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Navigation	trottoir Nord, sur 50 m à l'Est de la rue Joannès Carret	Le mardi 16 octobre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Joannès Carret et la rue des Docks	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Joannès Carret et la rue des Docks	Le mardi 16 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12409	Entreprise Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Eau du Grand Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 30 m, de part et d'autre de l'avenue Félix Faure	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018
				Avenue Félix Faure	sur 30m à l'Est du boulevard Marius Vivier Merle	
			la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	dans le couloir réservé aux autobus, sur 30 m de part et d'autre de l'avenue Félix Faure	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Félix Faure	sur 30m à l'Est du boulevard Marius Vivier Merle	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 30 m, de part et d'autre de l'avenue Félix Faure	
12410	Entreprise Jean Lefèbvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens	Quai Jayr	entre le n° 32 et la rue Roquette	A partir du mardi 16 octobre 2018 jusqu'au mardi 23 octobre 2018, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera gérée par le personnel de l'entreprise Jean Lefèbvre dans le carrefour suivant	Rue du Mont d'Or	entre la rue Marietton et le quai Jayr au débouché sur la rue Marietton	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Mont d'Or	entre la rue Marietton et le quai Jayr	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Mont d'Or	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marietton et le quai Jayr	A partir du mardi 16 octobre 2018 jusqu'au mardi 23 octobre 2018
				Quai Jayr	entre le n° 32 et la rue Roquette	
				Quai Jayr	entre le n° 32 et la rue Roquette	
12411	Entreprise Monin Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Confluence	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Maréchal Joffre	entre la place Gensoul et la rue Franklin	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir réservé aux autobus			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus			
12412	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Richard Vitton	entre le n° 90 bis et la rue du Vinatier	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018, de 7h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 90 bis et la rue du Vinatier	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12413	Entreprise Agc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	Rue Mortier	trottoir impair, sur 20 m au droit du n° 7	Le jeudi 18 octobre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Montebello et la rue Aimé Collomb	
			la circulation des véhicules sera interdite			
12414	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Bouygues	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Rue Jonas Salk		A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018, de 21h à 5h
			la circulation des véhicules sera gérée par le personnel de l'entreprise Ab Réseaux			
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Pierre Riboulet		
				Rue Jonas Salk		
12415	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Smith	trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 35	Le vendredi 19 octobre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Marc Antoine Petit et la rue Ravat	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 35	Le vendredi 19 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue Marc Antoine Petit	Le vendredi 19 octobre 2018, de 9h à 16h
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12416	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Service de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Tupin	entre la rue de Brest et la rue Mercière	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018, de 7h à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir et le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place des Jacobins	trottoir Nord, au droit du magasin Armand Thierry	
				Rue Tupin	entre la rue de Brest et la rue Mercière	
				Rue du Président Edouard Herriot	trottoir pair, entre le n° 84 et la place des Jacobins	
					côté pair, entre la place des Jacobins et le n° 84	
Rue de Brest	côté impair, sur 10 m en face du n° 30					
12417	Entreprise Vassivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	côté pair, sur 10 m en face du n° 293	Le lundi 22 octobre 2018
12418	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Place Bir Hakeim	trottoir Est, entre le n° 2 et l'avenue Félix Faure	Le lundi 22 octobre 2018, de 8h30 à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Julien Duvivier et l'avenue Félix Faure	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Julien Duvivier et l'avenue Félix Faure	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 2 et l'avenue Félix Faure	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché de la rue Julien Duvivier	
12419	Entreprise Espaces Verts Loisirs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts	la circulation des piétons sera gérée par le personnel de l'entreprise	Rue Jacques Louis Henon	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n°57	Le mardi 16 octobre 2018, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le mardi 16 octobre 2018
12420	Entreprise Guiraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Donnée	sur 5 m à l'Est de la rue Abbé Rozier	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au mardi 30 octobre 2018
			la mise en place d'une emprise de chantier du demandeur sera autorisée			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12421	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès d'une zone de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Tourvielle	au droit des n° 29 et 31	Le lundi 15 octobre 2018, de 7h à 17h
12422	Entreprise Eg Bat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Neyret	sur 5 m au droit du n° 21	A partir du mercredi 17 octobre 2018 jusqu'au samedi 17 novembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12423	Entreprise Harraut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Place des Terreaux	au droit du n° 16	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au dimanche 11 novembre 2018
			l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés		pour accéder au droit du n° 16	
12424	Entreprise Help	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal Foch	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n°31	Le mercredi 17 octobre 2018, de 7h à 19h
12425	Entreprise Silvadom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Croix-Rousse	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 22	A partir du mercredi 17 octobre 2018 jusqu'au dimanche 11 novembre 2018, de 7h à 19h
12426	Métropole de Lyon/ Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Fiol	entre la rue Feuillat et la rue Docteur Rebatel	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au mercredi 24 octobre 2018, de 9h à 13h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue Feuillat	
12427	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Kimmerling		A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au mercredi 31 octobre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au mercredi 31 octobre 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
12428	Métropole de Lyon - Direction de la Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Garenne	entre la rue de l'Abbé Papon et l'avenue Général Eisenhower	Le jeudi 18 octobre 2018, de 7h à 11h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de l'Abbé Papon et l'avenue Général Eisenhower	
12429	Entreprise Bati-prop	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitres à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Gilibert	côté Est, le long du bâtiment des Archives	Les mercredi 24 octobre 2018 et jeudi 25 octobre 2018, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Dugas Montbel	entre le cours Charlemagne et la rue Gilibert	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place des Archives		
				Rue Gilibert	côté Est, le long du bâtiment des Archives	
				Rue Dugas Montbel	entre le cours Charlemagne et la rue Gilibert	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12430	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Ancienne Préfecture	côté impair, sur 10 m au droit du n° 7	Le lundi 29 octobre 2018, de 7h30 à 17h
12431	Entreprise Divercity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 103	Le jeudi 18 octobre 2018, de 7h à 19h
12432	Entreprise Ruivaco Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allee Paul Scherrer	sur 5 m, au droit du n° 1	A partir du vendredi 2 novembre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018
12433	Entreprise Snef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Bouygues Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grólée	des deux côtés, entre le 7 et le n° 9	A partir du dimanche 4 novembre 2018 jusqu'au lundi 5 novembre 2018
12434	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue Docteur Edmond Locard	sur 20 m au droit de l'accès à l'impasse du Point du Jour, lors de phase de terrassement de la chaussée	A partir du mercredi 17 octobre 2018 jusqu'au vendredi 28 décembre 2018
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Impasse du Point du Jour	par tronçons successifs	
			la circulation pourra être interrompue ponctuellement		lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Docteur Edmond Locard	sur 30 m au droit de l'accès à l'Impasse du Point du Jour	
12435	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pernon	trottoir impair (Ouest) entre le n° 43 et la rue Jacques Louis Henon	Le vendredi 19 octobre 2018, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'emprise de chantier et la rue Henri Ferré	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Henri Ferré et la rue Jacques Louis Henon	Le vendredi 19 octobre 2018, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée entre le n° 43 et la rue Jacques Louis Henon	Le vendredi 19 octobre 2018
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché de la rue Henri Ferré	Le vendredi 19 octobre 2018, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12436	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Docteur Carrier	sur 20 m au droit du n° 5	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 5	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12437	Entreprise Viveo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Impasse Gord	trottoir Sud, entre le n° 2 et le n° 5	Les vendredi 19 octobre 2018 et lundi 22 octobre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée entre le n° 5 et la rue Denfert Rochereau	
12438	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Feuillat	sur 20 m, au droit du n° 18	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 18	
12439	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chaponnay	côté pair, sur 20 m au droit du n° 4 bis	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018, de 7h30 à 16h30
12440	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte-Hélène	sur 10 m, au droit du n° 24	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au samedi 30 mars 2019
12441	Entreprise Oblis (Les Cent Ciels)	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaubecour	sur 5 m, au droit du n° 39	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au lundi 3 décembre 2018
12442	Entreprise Optima Diffusion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions manuellement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Saint-Cyr	côté impair, sur 20 m au droit du n° 51	Le lundi 15 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12443	Entreprise Quadric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'inspection d'un ouvrage d'art avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Pont Georges Clémenceau	sur l'intégralité des trottoirs en alternance, des deux côtés de la chaussée (un cheminement de déviation des piétons sera mis en place par l'entreprise)	Les mardi 16 octobre 2018 et mercredi 17 octobre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		dans les 2 sens de circulation en alternance par tronçon de 50 m	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans les 2 sens de circulation	
12444	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Masséna	de part et d'autre du chantier, entre la rue Bugeaud et la rue Vauban	A partir du mercredi 17 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise, entre la rue Bugeaud et la rue Vauban	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Bugeaud et la rue Vauban	A partir du mercredi 17 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018
12445	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bellecombe	sur 15 m au droit du n° 83	Le samedi 20 octobre 2018
12446	Entreprise Sas La Canadienne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration de la boutique Schott by la Canadienne	des animations seront autorisées	Rue de l'Ancienne Préfecture	sur le trottoir, au droit du n° 5	Le jeudi 18 octobre 2018, de 17h à 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 mètres, au droit du n° 5	Le jeudi 18 octobre 2018, de 17h à 22h
12447	La Fnac Lyon Bellecour	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une séance de dédicaces	l'installation de barrières sera autorisée	Rue de la République	entre les n° 71 et n° 85	Le jeudi 18 octobre 2018, de 14h à 19h30
12448	Entreprise Polygone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 23	A partir du vendredi 19 octobre 2018 jusqu'au jeudi 1 novembre 2018
12449	Collège Victor Grignard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une installation artistique éphémère dans le cadre de l'opération La Grande Lessive	des installations seront autorisées	Rue Général André		Le jeudi 18 octobre 2018, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12450	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Nicolai	entre le n° 7 et la rue Jules Brunard	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au mercredi 31 octobre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 14 et la rue Jules Brunard, des deux côtés de la chaussée	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12451	Entreprise Mlb Jacobins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration de la boutique Marc Le Bihan	des animations seront autorisées	Rue Emile Zola	au droit du n° 2	Le jeudi 25 octobre 2018, de 19h à 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m, au droit du n° 2	Le jeudi 25 octobre 2018, de 17h à 0h
12452	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de remise en conformité d'une chambre Télécom pour le compte de Ert Technologies	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour un véhicule de chantier sur trottoir	Rue Challemel Lacour	trottoir Nord, sur 20 m au droit du n° 65	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018, de 7h30 à 17h
12453	Association Le Petit Paumé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du lancement du Petit Paumé 2018	des animations seront autorisées	Place Louis Pradel		Le samedi 27 octobre 2018, de 10h à 21h30
			des installations seront autorisées			A partir du samedi 27 octobre 2018, 6h, jusqu'au dimanche 28 octobre 2018, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jean Moulin	sur 15 m, au droit du n° 8	A partir du vendredi 26 octobre 2018, 17h, jusqu'au dimanche 28 octobre 2018, 0h
				Rue Joseph Serlin	côté Nord, sur la partie comprise entre le n° 5 et le quai Jean Moulin	A partir du vendredi 26 octobre 2018, 17h, jusqu'au dimanche 28 octobre 2018, 0h
12454	Entreprise Sas Billon Bouvet Bonnamour	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration des nouveaux locaux du demandeur	des installations seront autorisées	Avenue Maréchal de Saxe	sur le trottoir, au droit du n° 119	Le mardi 30 octobre 2018, de 18h à 21h
12455	Entreprise Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de l'Annonciade	au droit des n° 4 et 6	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au mercredi 7 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12456	Conseil de quartier Champvert Gorge de Loup	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête d'Halloween au jardin Joannès Masset	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Joannès Masset	sur 25 mètres le long du Jardin, en face du n° 29	Le mercredi 31 octobre 2018, de 14h à 19h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12457	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Viala		A partir du mercredi 17 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018, de 22h à 5h
				Avenue Lacassagne		
				Rue Feuillat		
				Place des Maisons Neuves		
				Avenue Félix Faure		
				Petite Rue Saint Eusèbe		
12458	La Ville de Lyon - Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Gaspard André	côté impair, sur 20 m en face des n° 4 à 8	Le dimanche 21 octobre 2018, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le dimanche 21 octobre 2018
12459	La Métropole de Lyon - Direction de la propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacquard	sur 10 m en face de l'immeuble situé au n° 12	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018
12460	La Fondation pour l'Université de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une exposition dans le cadre des journées de l'Economie	l'installation de 10 mobiliers urbain pour l'information sera autorisée	Place de la République	au droit du n° 42	A partir du lundi 5 novembre 2018, 7h, jusqu'au lundi 12 novembre 2018, 19h
12461	Association L214	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'installation d'un village végétarien	des animations seront autorisées	Place Antonin Jutard		Le samedi 27 octobre 2018, de 12h à 18h
			des installations seront autorisées			Le samedi 27 octobre 2018, de 10h à 20h
12462	Association Coup de Pouce Relais	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation jeu	des animations seront autorisées	Place Gabriel Péri	(montage dès 9h)	Les mercredi 24 octobre 2018 et samedi 27 octobre 2018, de 10h à 14h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 10 mètres, au droit du n° 241	Les mercredi 24 octobre 2018 et samedi 27 octobre 2018, de 8h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12463	La Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bodin	sur le trottoir situé au droit de la place Bellevue	A partir du mercredi 17 octobre 2018, 7h, jusqu'au jeudi 18 octobre 2018, 17h
				Place Bellevue	sur les trottoirs situés dans la voie d'accès au fort Saint-Laurent	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bodin	au droit de la place Bellevue	
				Place Bellevue	dans la voie d'accès au fort Saint-Laurent	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bodin	des deux côtés de la chaussée au droit de la place Bellevue	
				Place Bellevue	des deux côtés de la chaussée de la voie d'accès au fort Saint-Laurent	
12464	La Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur tampons d'accès à une chambre technique	la circulation sera réduite sur la piste cyclable	Rue Garibaldi	dans la piste cyclable, sur 20 m au Nord de la rue Servient	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018, de 9h à 16h
12465	Entreprise G. Rolando et R. Poisson	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Place de Fourvière	sur le trottoir situé au «Nord» de l'accès au funiculaire	A partir du mercredi 17 octobre 2018 jusqu'au jeudi 1 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m au droit au «Nord» de l'accès au funiculaire	
12466	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de type MK 88	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Chénard	sur 15 m au droit du n°33	Les lundi 22 octobre 2018 et lundi 29 octobre 2018, de 8h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit du n°33, l'emplacement Bluely n° 5 compris	Les lundi 22 octobre 2018 et lundi 29 octobre 2018, de 7h à 17h
12467	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie pour le compte de la SPL Confluence	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Quai Perrache	entre la rue Emile Duployé et la rue Nivière Chol	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au mercredi 31 octobre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Emile Duployé et la rue Nivière Chol	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au mercredi 31 octobre 2018, de 7h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12468	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de Condé	entre la rue de la Charité et le quai Gailleton	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire			
12469	Entreprise Creb Construction Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Condé	sur 10 m au droit du n° 42 sur 3 m, en face du n° 48	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au samedi 27 octobre 2018
12470	Entreprise Garic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de nettoyage de vitrerie	la circulation des piétons sera interdite	Rue Sainte Hélène	trottoir pair, entre le n° 4 et le n° 12	A partir du lundi 29 octobre 2018 jusqu'au mardi 30 octobre 2018, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 4 et le n° 12	
12471	La Ville de Lyon - Direction de la police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du dîner de clôture du festival Lumière	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de police	Place de la Comédie		A partir du vendredi 19 octobre 2018, 19h, jusqu'au samedi 20 octobre 2018, 4h
12472	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Petite Rue Saint Eusèbe	sur 30 m, au droit du n° 5	A partir du jeudi 18 octobre 2018 jusqu'au mardi 30 octobre 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 5	
12473	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Aqueducs	sur 20 m au droit du n°65	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au vendredi 2 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée sur 30 m au droit du n°65	
12474	Entreprise Sas Albert et Rattin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Impasse de l'Asphalte	sur 35 m en face du n° 18, trottoir ouest	Le mardi 23 octobre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 35 m au droit du n° 18	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée sur 35 m, au droit du n° 18	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12475	La Métropole de Lyon - Service de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jeanne Hachette	sur 15 m, au droit du n° 42	A partir du vendredi 19 octobre 2018 jusqu'au mercredi 31 octobre 2018
12476	Entreprise Dba Découpe béton armé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Parmentier	côté impair, sur 10 m au droit du n° 77	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018
12477	Entreprise Engie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérateur de télécoms Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Aqueducs	au droit du n° 1	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au mardi 23 octobre 2018
				Rue Joliot Curie	dans le carrefour avec la rue des Aqueducs	
12478	Entreprise Million	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage avec une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Raoul Servant	trottoir Sud, entre la rue de Marseille et la rue Professeur Charles Appleton	A partir du mercredi 17 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018, de 23h à 5h
			la piste cyclable sera interdite		entre la rue de Marseille et l'avenue Leclerc	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue de Marseille et l'avenue Leclerc	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, entre la rue de Marseille et la rue Professeur Charles Appleton	
12479	Entreprise Tous Travaux Immobilier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée des Epies	sur 5 m au droit du n°10	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au lundi 5 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12480	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté pair, sur 40 m au droit du n° 108	A partir du mardi 13 novembre 2018 jusqu'au vendredi 23 novembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12481	Entreprise Bouygues Bâtiment Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Docteur Edmond Locard	trottoir pair, entre l'accès au n° 87 et la voie d'accès à l'impasse du Point du Jour, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au lundi 12 novembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et déviée		sens Ouest/Est, sur les emplacements de stationnements situés entre l'accès au n° 87 et la voie d'accès à l'impasse du Point du Jour	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Est/Ouest, sur la voie Sud, entre l'accès au n° 87 et la voie d'accès à l'impasse du Point du Jour	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		dans les deux sens de circulation, sur 100 m de part et d'autre de l'accès à la résidence Joanny Ferlat entre l'accès au n° 87 et la voie d'accès à l'impasse du Point du Jour	
12482	Entreprise Free Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte l'opérateur de télécoms Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	au droit du n° 149	Le lundi 15 octobre 2018, de 8h à 17h
12483	Entreprise Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens "Ouest-Est"	Rue Dumont		A partir du lundi 22 octobre 2018, 8h, jusqu'au mercredi 31 octobre 2018, 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Cuire	entre la rue Dumont et la rue Pelletier des deux côtés de la chaussée au droit des n° 24 et 26	
12484	Entreprise Free Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	entre le n° 147 et le n° 149	Le lundi 22 octobre 2018, de 8h à 17h
12485	Entreprise Msa Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 139-141	A partir du mercredi 17 octobre 2018 jusqu'au jeudi 18 octobre 2018, de 7h à 19h
12486	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Waldeck Rousseau	sur 6 m au droit de l'immeuble situé au n° 14	A partir du jeudi 18 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12487	La Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la matérialisation d'un emplacement de desserte	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	sur 15 mètres entre le n° 117 et la rue Waldeck Rousseau	A partir du vendredi 19 octobre 2018 jusqu'au mardi 8 octobre 2019
12488	Entreprise Free Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	au droit du n° 147-149	Le lundi 22 octobre 2018, de 8h à 17h
12489	Entreprise Suez Rv Osis Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir à contre sens réservé aux autobus	Boulevard Jules Favre		A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au mercredi 24 octobre 2018, de 20h à 6h
12490	Entreprise Lyon Ultra Run	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Lut By Night	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Antiquaille	sur le parking situé devant le théâtre Romain au droit du n° 6	A partir du vendredi 2 novembre 2018, 6h, jusqu'au dimanche 4 novembre 2018, 1h
				Montée de l'Observance	sur le parking qui mène rue de la Carrière côté Est, du n° 72 à la rue du Bas de Loyasse	
				Rue du Bas de Loyasse	au droit du Fort de Loyasse	
				Montée du Télégraphe	sur 25 m au Sud de l'escalier débouchant sur la rue des Farges	
				Montée du Greillon	au droit de l'escalier	
				Montée des Epies	entre la rue Armand Calliat et la rue Saint Georges	
				Boulevard Antoine de Saint Exupéry	sens descendant, entre la rue du Bas de Loyasse et le n° 72	A partir du samedi 3 novembre 2018, 8h, jusqu'au dimanche 4 novembre 2018, 1h
				Montée du Gourguillon	sur 10 m, à l'Est de la rue Armand Caillat	
				Rue Docteur Rafin	angle montée du Greillon	
				Quai Romain Rolland	entre le n° 27 et la rue de la Bombarde	
				Montée Nicolas de Lange	entre le chemin du Viaduc et les escaliers	
				Rue de l'Antiquaille	des deux côtés	
				Rue Pierre Audry	côté Est, partie comprise entre l'avenue Barthélémy Buyer et la rue du Bas de Loyasse	
				Montée de Loyasse	des deux côtés	
				Place des Minimes		
				Boulevard Antoine de Saint Exupéry	au débouché sur la rue de la Carrière	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet			
12491	Entreprise Lyon Ultra Run	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Lut By Night	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée de Choulans	entre la montée Saint-Laurent et la rue de Tourelles	Le samedi 3 novembre 2018, de 17h à 20h			
				Montée de Loyasse		A partir du samedi 3 novembre 2018, 18h30, jusqu'au dimanche 4 novembre 2018, 0h			
				Montée de Choulans	sens montant, partie comprise entre l'avenue Debrousse et la rue de Trion				
				Rue Cardinal Gerlier	sens descendant, voie de droite entre la montée du Télégraphe et la montée de Loyasse				
						la circulation des véhicules sera interdite	Montée de Loyasse		A partir du samedi 3 novembre 2018, 17h, jusqu'au dimanche 4 novembre 2018, 0h
					Rue des Fossés de Trion		depuis la rue du Commandant Charcot	A partir du samedi 3 novembre 2018, 19h, jusqu'au dimanche 4 novembre 2018, 0h	
					Rue des Chevaucheurs		dans le sens montant, depuis la rue du Commandant Charcot		
					Rue des Machabées		depuis la place Saint-Irénée jusqu'au chemin de Choulans	Le samedi 3 novembre 2018, de 18h30 à 19h30	
					Rue Saint Georges		entre la place François Bertras et la rue de la Quarantaine		
					Rue du Bas de Loyasse		de la rue Pierre Audry à la montée de l'Observance	A partir du samedi 3 novembre 2018, 17h, jusqu'au dimanche 4 novembre 2018, 0h	
					Rue Cardinal Gerlier		sens descendant, voie de droite entre la montée du Télégraphe et la montée de Loyasse		
					Rue de la Quarantaine		entre la rue Saint Georges et le quai Fulchiron	Le samedi 3 novembre 2018, de 18h30 à 19h30	
					Rue Commandant Charcot		dans le sens montant	A partir du samedi 3 novembre 2018, 17h, jusqu'au dimanche 4 novembre 2018, 0h	
					Rue de l'Antiquaille			A partir du samedi 3 novembre 2018, 8h, jusqu'au dimanche 4 novembre 2018, 1h	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12491	Entreprise Lyon Ultra Run	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Lut By Night	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Trion	voie de droite dans le sens descendant, entre la montée de Loyasse et la rue du Bas de Loyasse	A partir du samedi 3 novembre 2018, 17h, jusqu'au dimanche 4 novembre 2018, 0h
			la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de police	Rue Cléberg		A partir du samedi 3 novembre 2018, 18h15, jusqu'au dimanche 4 novembre 2018, 1h
				Montée du Télégraphe		
				Rue Cardinal Gerlier	entre la rue Henry le Chatelier et la montée du Télégraphe	Le samedi 3 novembre 2018, de 18h15 à 20h30
				Rue des Farges		
				Montée Saint Barthélémy		
				Montée de l'Observance	dans le sens montant	A partir du samedi 3 novembre 2018, 18h15, jusqu'au dimanche 4 novembre 2018, 1h
				Rue Professeur Pierre Marion		Le samedi 3 novembre 2018, de 18h15 à 20h30
				Montée du Chemin Neuf		
				Rue Tramassac		
Rue de Trion	entre la rue des Fossés de Trion et la rue Pierre Audry et au croisement avec la rue des Macchabées	A partir du samedi 3 novembre 2018, 18h15, jusqu'au dimanche 4 novembre 2018, 1h				
	sens descendant, voie de droite, entre la montée de Loyasse et la rue du Bas de Loyasse					
12492	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoine Charial	côté Sud, sur 10 m à l'Est de la rue Maurice Flandin	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12493	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Georges Pompidou	trottoir pair, entre le n° 22 et la rue Maurice Flandin	Le jeudi 18 octobre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Maurice Flandin et le n° 22	
			la circulation sera autorisée dans le couloir réservé aux autobus		sens Est/Ouest, entre le n° 22 et la rue Maurice Flandin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 15 m à l'Est du n° 22	Le jeudi 18 octobre 2018
	Rue Maurice Flandin	côté Est, entre l'avenue Georges Pompidou et la rue Antoine Charial (sauf les 2 places GIG-GIC)				
12494	Entreprises Maia Sonnier / Defilippis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de la plateforme dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Pinel	chaussée Est, entre l'avenue Lacassagne et l'avenue d'Esquirol (un arrêté municipal sera demandé à la commune de Bron pour la chaussée Ouest)	A partir du lundi 15 octobre 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018
			la circulation des véhicules sera organisée à double sens			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
12495	La Direction départementale de la sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la cérémonie commémorative en souvenir des policiers morts pour la France	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cardinal Gerlier	des deux côtés, entre la place du 158ème Régiment d'Infanterie et la rue Henri le Chatelier	Le vendredi 9 novembre 2018, de 8h à 13h
12496	Entreprise Si2p Se	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une formation incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue François Garcin	sur 15 m au droit du n° 8 (à l'Ouest des emplacements Vélo)	Le mardi 6 novembre 2018, de 13h à 19h
12497	Entreprise M G B	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite par tronçons délimités par 2 carrefours successifs	Rue Dubois	entre la rue Mercière et la rue de Brest	A partir du jeudi 18 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018, de 9h à 16h
				Rue Mercière	entre la rue Grenette et la place d'Albon	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Mercière		A partir du jeudi 18 octobre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018
				Rue Dubois	entre la rue Mercière et la rue de Brest	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12498	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Félix Faure	sur tout le parking, situé entre la rue Maurice Flandin et la rue Kimmerling (au droit de la façade située au n° 131 de l'avenue Félix Faure ; bâtiment Campus Orange	Le vendredi 19 octobre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Kimmerling	au droit de l'avenue Félix Faure	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	sur tout le parking, situé entre la rue Maurice Flandin et la rue Kimmerling (au droit de la façade située au n° 131 de l'avenue Félix Faure bâtiment Campus Orange	
12499	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Félix Faure	sur tout le parking situé entre la rue Maurice Flandin et la rue Kimmerling (au droit de la façade située au n° 131 de l'avenue Félix Faure ; bâtiment Campus Orange	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au mardi 23 octobre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Kimmerling	au droit de l'avenue Félix Faure	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	sur tout le parking situé entre la rue Maurice Flandin et la rue Kimmerling (au droit de la façade située au n° 131 de l'avenue Félix Faure bâtiment Campus Orange)	
12500	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Créqui	trottoir pair, sur 30 m au droit du n° 208	Le mardi 23 octobre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Paul Bert et la rue Verlet Hanus	
			la circulation des véhicules sera interdite		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 208
12501	Entreprise 3 M Medeiro Mendes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	sur 5 m, au droit du n° 11	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au mercredi 21 novembre 2018

Registre de l'année 2018

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.
Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Délégation Générale aux Ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Crespe	Lisa	Assistant de conservation	Contractuel	02/12/17	Bibliothèque municipale	Remplacement
Sautereau	Anais	Assistant de conservation	Contractuel	01/02/18	Bibliothèque municipale	Recrutement remplaçant
Buclon	Thomas	Adjoint technique	Contractuel	03/09/18	Bibliothèque municipale	Recrutement remplaçant
Buclon	Thomas	Adjoint technique	Contractuel	13/09/18	Bibliothèque municipale	Recrutement remplaçant
Barnezet	Solène	Assistant de conservation	Contractuel	01/09/18	Bibliothèque municipale	Recrutement remplaçant
Chignard	Pierre Jean	Assistant de conservation	Contractuel	01/08/18	Bibliothèque municipale	Recrutement remplaçant
Tabellout	Brahim	Adjoint technique	Contractuel	01/08/18	Bibliothèque municipale	Recrutement remplaçant
Tabellout	Brahim	Adjoint technique	Contractuel	12/09/18	Bibliothèque municipale	Recrutement remplaçant
Ly	Kévin	Adjoint technique	Contractuel	28/07/18	Sports	Recrutement remplaçant
Remadnia	Inès	Adjoint administratif	Contractuel	22/09/18	Sports	Recrutement remplaçant
Tai	Stéphane	Adjoint technique	Contractuel	01/09/18	Sports	Recrutement remplaçant
Maiga	Alassane	Adjoint technique	Contractuel	05/09/18	Sports	Recrutement remplaçant
Laborier	Bryan	Adjoint technique	Contractuel	01/09/18	Sports	Recrutement remplaçant
Amichi	Madji	Adjoint technique	Contractuel	01/09/18	Sports	Recrutement remplaçant
Benabbou-kettaf	Houriya	Adjoint technique	Contractuel	01/08/18	Sports	Recrutement remplaçant
Hammouche	Billal	Adjoint technique	Contractuel	27/08/18	Sports	Recrutement remplaçant
Rachedi	Mohamed	Adjoint technique	Contractuel	01/05/18	Sports	Recrutement remplaçant
Rey	Laurent	Adjoint technique	Contractuel	24/09/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Mouchriq	Karima	Adjoint technique	Contractuel	01/10/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Cuttaz	Elise	Adjoint technique	Contractuel	03/10/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Biagui	Anna	Adjoint technique	Contractuel	01/10/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Pech	Isabelle	Adjoint technique	Contractuel	27/08/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Mathiot	Elodie	Adjoint technique	Contractuel	01/10/18	Enfance	Recrutement remplaçant
M'bika Mabilia	Virginie	Adjoint technique	Contractuel	01/10/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Maillard	Isis	Adjoint technique	Contractuel	01/10/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Haddad	Siham	Adjoint technique	Contractuel	01/08/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Berlioz	Cédric	Assistant de conservation	Contractuel	01/07/18	Bibliothèque municipale	Complément de temps partiel
Salvary	Coralie	Assistant de conservation	Contractuel	01/10/17	Bibliothèque municipale	Complément de temps partiel
Salvary	Coralie	Assistant de conservation	Contractuel	01/01/18	Bibliothèque municipale	Complément de temps partiel
Salvary	Coralie	Assistant de conservation	Contractuel	01/07/18	Bibliothèque municipale	Complément de temps partiel
Salvary	Coralie	Assistant de conservation	Contractuel	17/09/18	Bibliothèque municipale	Complément de temps partiel
Durand	Alexandra	Adjoint technique	Contractuel	27/08/18	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Mazi	Nesia-Lauriane	Adjoint technique	Contractuel	27/08/18	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Montel	Lise	Adjoint du patrimoine	Contractuel	01/09/18	Bibliothèque municipale	Remplacement détachement
Soule	Anaik	Adjoint technique	Contractuel	01/10/18	Enfance	Remplacement détachement
Poupard	Stéphane	Technicien principal 2ème classe	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi	01/05/18	Sports	Contrat de recrutement
Ouattara	Esther	Auxiliaire de puériculture	Contractuel	01/10/18	Enfance	Remplacement congé parental

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 1er au 05 octobre 2018

DP 069 382 17 02418 T01 déposée le 02 octobre 2018 Transfert - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 10 rue de Condé Lyon 2ème Superficie du terrain : 4983 m² - Demandeur : Mme Tassery Christine 10 rue de Condé 69002 Lyon

DP 069 385 18 02018 déposée le 1er octobre 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 9 rue Doyenne Lyon 5ème Superficie du terrain : 170 m² - Demandeur : Beauté Doyenné 9 rue Doyenné 69005 Lyon - Mandataire : M. Zhang Chun

DP 069 381 18 02019 déposée le 1er octobre 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 168 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 1er Superficie du terrain : 7049 m² - Demandeur : Mme Lebon Catherine 18 rue Chazière 69004 Lyon

DP 069 382 18 02020 déposée le 1er octobre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 88 rue Mercière Lyon 2ème Superficie du terrain : 3784 m² - Demandeur : Fafa Sushi 88 rue Mercière 69002 Lyon - Mandataire : Mme Feng Shuo

DP 069 381 18 02022 déposée le 1er octobre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 2 rue des Capucins Lyon 1er Superficie du terrain : 185 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Michaud Didier

DP 069 387 18 02023 déposée le 1er octobre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 42 rue de Marseille Lyon 7ème Superficie du terrain : 131 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Archeny Guillaume

DP 069 388 18 02024 déposée le 1er octobre 2018 - Projet : Installation dun portail - Terrain : 22 - 30 avenue Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 10719 m² - Demandeur : Agessa Identification 19 rue du 35ème Régiment d'Aviation 69500 Bron - Mandataire : M. Bernard Olivier

DP 069 386 18 02025 déposée le 1er octobre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 72 rue Garibaldi Lyon 6ème Superficie du terrain : 263 m² - Demandeur : Garibaldi 72 6 b rue Joannès Carret 69009 Lyon - Mandataire : M. Dutoit Alain

DP 069 385 18 02026 déposée le 1er octobre 2018 - Projet : Changement de destination dun entrepôt en logement - Terrain : 34 rue François Genin Lyon 5ème Superficie du terrain : 1689 m² - Demandeur : M. Vanoye Romain 34 rue François Genin 69005 Lyon

DP 069 385 18 02027 déposée le 1er octobre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 21 rue des Farges Lyon 5ème Superficie du terrain : 26233 m² - Demandeur : Région Auvergne Rhône Alpes 1 Esplanade François Mitterrand 69269 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Wauqiez Laurent

DP 069 388 18 02028 déposée le 1er octobre 2018 - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 36 rue des Tuilliers Lyon 8ème Superficie du terrain : 2371 m² - Demandeur : Génération Façades 56 route de Brignais 69630 Chaponost - Mandataire : M. Vieira Jérémy

DP 069 387 18 02029 déposée le 1er octobre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 12 rue Louis Dansard Lyon 7ème Superficie du terrain : 451 m² - Demandeur : Sdc 12 Rue Louis Dansard 56 cours Gambetta 69007 Lyon - Mandataire : Mme Humbert Martine

DP 069 383 18 02030 déposée le 1er octobre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 4 rue Bonnand Lyon 3ème Superficie du terrain : 680 m² - Demandeur : Oralia Rosier Modila 9 rue Juliette Récamier 69006 Lyon - Mandataire : Mme Favre Ludivine

DP 069 388 18 02031 déposée le 1er octobre 2018 - Projet : Installation d'une clôture et de portillons - Terrain : 10 rue Benoît Bernard Lyon 8ème Superficie du terrain : 5495 m² - Demandeur : Sdc Le Mandy 27 b avenue des Sources 69009 Lyon - Mandataire : M. Paoissien Jackie

DP 069 381 18 02032 déposée le 02 octobre 2018 - Projet : Création de mezzanine - Surface créée : 19 m² - Terrain : 33 rue René Leynaud Lyon 1er Superficie du terrain : 707 m² - Demandeur : M. Dehan Antoine 100 rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon

DP 069 387 18 02033 déposée le 02 octobre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 85 rue André Bollier Lyon 7ème Superficie du terrain : 333 m² - Demandeur : Sci Andre Bollier 85 rue André Bollier 69007 Lyon - Mandataire : Mme Rezzik Nadia

DP 069 389 18 02034 déposée le 02 octobre 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 13 quai Arloing Lyon 9ème Superficie du terrain : 262 m² - Demandeur : Rolutille 23 Bis rue Grange Rollin 69400 Limas - Mandataire : M. Urcu Petrisor

DP 069 381 18 02035 déposée le 02 octobre 2018 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 4 place des Chartreux Lyon 1er Superficie du terrain : 337 m² - Demandeur : Mme Dantin Géraldine 4 place des Chartreux 69001 Lyon

DP 069 386 18 02036 déposée le 02 octobre 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 58 rue Waldeck Rousseau Lyon 6ème Superficie du terrain : 372 m² - Demandeur : Regie Dervault 58 rue Waldeck Rousseau 69006 Lyon - Mandataire : Mme Andrieux Géraldine

DP 069 382 18 02037 déposée le 02 octobre 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture et modification de façade - Terrain : 28 rue de Brest Lyon 2ème Superficie du terrain : 87 m² - Demandeur : V5 Sarl 28 rue de Brest 69002 Lyon - Mandataire : M. Vuillermet Jacques

DP 069 384 18 02038 déposée le 02 octobre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 22 rue Jérôme Dulaar Lyon 4ème Superficie du terrain : 249 m² - Demandeur : Sas Financière Mondelin 488 route de Roanne 42155 Pouilly les Nonains - Mandataire : Mme Gouilloux Françoise

DP 069 381 18 02039 déposée le 03 octobre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 5 - 7 rue de la Martinière Lyon 1er Superficie du terrain : 799 m² - Demandeur : Sadna 7 rue de la Martinière 69001 Lyon - Mandataire : M. Lavardin Arnaud

DP 069 385 18 02040 déposée le 03 octobre 2018 - Projet : Extension dun garage, modification dun auvent et modification de clôture - Surface créée : 22 m² - Terrain : 19t rue de Tourvieille Lyon 5ème Superficie du terrain : 489 m² - Demandeur : M. Urvoy Antoine 19 t rue de Tourvieille 69005 Lyon

DP 069 386 18 02041 déposée le 03 octobre 2018 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 12 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème Superficie du terrain : 257 m² - Demandeur : M. Burguière Philippe 12 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon

DP 069 381 18 02042 déposée le 03 octobre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 24 rue Ornano Lyon 1er Superficie du terrain : 263 m² - Demandeur : Sdc 24 Rue Ornano 69 boulevard des Canuts 69004 Lyon - Mandataire : Fertoret Coppier

DP 069 386 18 02043 déposée le 03 octobre 2018 - Projet : Réfection dune souche de cheminée - Terrain : 25 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème Superficie du terrain : 197 m² - Demandeur : Sacvl 36 quai Fulchiron 69245 Lyon Cedex 05 - Mandataire : M. Lamoulen Eric

DP 069 382 18 02044 déposée le 03 octobre 2018 - Projet : Réalisation dune fresque murale - Terrain : 5 rue Dugas Montbel Lyon 2ème Superficie du terrain : 81141 m² - Demandeur : Reseau / Le Périscope 13 rue Delandine 69002 Lyon - Mandataire : M. Garnier Lucas

DP 069 382 18 02045 déposée le 03 octobre 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 2 quai Saint-Antoine Lyon 2ème Superficie du terrain : 3514 m² - Demandeur : M. Bacconnier Paul 9 rue de Bonnel 69003 Lyon

DP 069 383 18 02046 déposée le 04 octobre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 53 cours Albert Thomas Lyon 3ème Superficie du terrain : 1813 m² - Demandeur : Primopierre C/O Sefal Property 24 rue Erlanger 75016 Paris - Mandataire : M. Loiseau Nicolas

DP 069 385 18 02047 déposée le 04 octobre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 15 montée des Carmes Déchaussés Lyon 5ème Superficie du terrain : 10027 m² - Demandeur : Sainte-Marie Lyon 4 montée Saint-Barthélémy 69005 Lyon - Mandataire : M. Bouchacourt Marc

DP 069 383 18 02048 déposée le 04 octobre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 73 cours du Docteur Long Lyon 3ème Superficie du terrain : 858 m² - Demandeur : Boulangerie Othmani 73 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Othmani Nabil

DP 069 388 18 02049 déposée le 04 octobre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 64 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 937 m² - Demandeur : Concial 64 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Mandataire : M. Besson Romain

DP 069 382 18 02050 déposée le 04 octobre 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 54 cours Charlemagne Lyon 2ème Superficie du terrain : 339 m² - Demandeur : M. Buffaud Franck 9 impasse de l'Aigas 69160 Tassin-la-Demi-Lune

DP 069 388 18 02051 déposée le 05 octobre 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 164 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 2276 m² - Demandeur : Sci du 164 Avenue des Frères Lumière 164 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Mandataire : M. Torres Jean Pierre

DP 069 385 18 02052 déposée le 05 octobre 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 montée du Garillan Lyon 5ème Superficie du terrain : 206 m² - Demandeur : Picq 8 rue Mimi Pinson 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Picq Christophe

DP 069 385 18 02053 déposée le 05 octobre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 32 montée Saint-Barthélémy Lyon 5ème Superficie du terrain : 861 m² - Demandeur : M. Bleicher Renaud 56 avenue du Maréchal Foch 69006 Lyon

DP 069 387 18 02054 déposée le 05 octobre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 6 rue Challemel Lacour Lyon 7ème Superficie du terrain : 672 m² - Demandeur : Régie Saint-Louis 264 rue Garibaldi 69488 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Levêque Charles

DP 069 384 18 02055 déposée le 05 octobre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 13 rue Pailleron Lyon 4ème Superficie du terrain : 274 m² - Demandeur : M. Chassagne Pierre 15 rue Pailleron 69004 Lyon

DP 069 385 18 02056 déposée le 05 octobre 2018 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 10 impasse Cumin Lyon 5ème Superficie du terrain : 1298 m² - Demandeur : Edf Enr Solaire 350 chemin de Paisy 69760 Limonest - Mandataire : M. Rioufret Renan

DP 069 382 18 02057 déposée le 05 octobre 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 3 quai des Célestins Lyon 2ème Superficie du terrain : 4208 m² - Demandeur : Hospices Civils de Lyon 3 quai des Célestins - Mandataire : Mme Geindre Catherine

DP 069 386 18 02058 déposée le 05 octobre 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 13 place Puvis de Chavannes Lyon 6ème Superficie du terrain : 417 m² - Demandeur : Versus 5 rue de Nuits 69004 Lyon - Mandataire : M. Antoine Julien

DP 069 384 18 02059 déposée le 05 octobre 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 86 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 1750 m² - Demandeur : Caribou Sport 29 rue de la République 73200 Albertville - Mandataire : M. Leclerc Damien

DP 069 383 18 02060 déposée le 05 octobre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 17 rue du Docteur Paul Diday Lyon 3ème Superficie du terrain : 4512 m² - Demandeur : Sdc Diday-Lacassagne 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Mandataire : Mme Gana Hayette

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 1er au 05 octobre 2018

PC 069 383 13 00372 M01 déposé le 04 octobre 2018 Modificatif - Projet : Démolition partielle et réhabilitation de bureaux et ateliers avec changement de destination d'ateliers en bureaux - Terrain : 15 rue Claudius Penet Lyon 3ème Superficie du terrain : 744 m² - Demandeur : Sci la Fabrik 269 rue Duguesclin 69003 Lyon - Mandataire : M. Chazal Pierre - Auteur : Agréa Architectes 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 385 16 00009 M02 déposé le 03 octobre 2018 Modificatif - Projet : Extension dun local commercial et création de bureaux. - Surface créée : 780 m² - Terrain : 157 avenue Barthélémy Buyer Lyon 5ème Superficie du terrain : 16456 m² - Demandeur : Auchan Supermarché 10 chemin Petit 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Delas Florian - Auteur : Kortzen Architecture 105 rue de Montepy 69210 Fleurieux sur l'Arbresle

PC 069 389 17 00005 M01 déposé le 1er octobre 2018 Modificatif - Projet : Construction dune terrasse avec modification et ravalement de façade avec changement de menuiseries - Surface créée : 5 m² - Terrain : 14 rue de la Gravière Lyon 9ème Superficie du terrain : 649 m² - Demandeur : M. Voge Emanuel 100 rue Pierre Audry 69009 Lyon

PC 069 383 17 00153 M02 déposé le 04 octobre 2018 Modificatif - Projet : Construction dune maison individuelle - Surface créée : 177 m² - Terrain : 64 rue Louis Lyon 3ème Superficie du terrain : 1274 m² - Demandeur : M. Amoudjayan Romain 44 rue du Docteur Long 69003 Lyon - Auteur : Wild Architecture 30 montée des Carmélites 69001 Lyon

PC 069 387 17 00380 T01 déposé le 02 octobre 2018 Transfert - Projet : Changement de destination dun entrepôt en bureaux avec modification de façade - Surface créée : 110 m² - Terrain : 85 route de Vienne Lyon 7ème Superficie du terrain : 257 m² - Demandeur : M. Craponne Pascal 97 avenue Félix Faure 69003 Lyon - Auteur : Ocube 88 route de Strasbourg 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 385 18 00310 déposé le 1er octobre 2018 - Projet : Réfection intérieure dun immeuble et changements de menuiseries - Terrain : 3 rue des Trois Maries Lyon 5ème Superficie du terrain : 116 m² - Demandeur : Espace Immobilier Lyonnais 103 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon - Mandataire : M. Garnaud Bernard - Auteur : Perspectives Patrimoine 82 boulevard de la Croix-Rousse 69241 Lyon

PC 069 381 18 00313 déposé le 1er octobre 2018 - Projet : Extension dun logement avec changement de menuiseries - Surface créée : 28 m² - Terrain : 23 rue Flesselles Lyon 1er Superficie du terrain : 480 m² - Demandeur : Mme Carnino Marie Claire 606 avenue du 8 Mai 1945 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 382 18 00314 déposé le 04 octobre 2018 - Projet : Extension dun immeuble de bureaux et de commerce avec création de 3 aires de stationnement - Surface créée : 483 m² - Terrain : 47 - 49 quai Rambaud la Sucrière Lyon 2ème Superficie du terrain : 642 m² - Demandeur : Espace Sucrière 45 quai Rambaud 69002 Lyon - Mandataire : M. Viossat Jean Paul - Auteur : Z Architecture 13 b quai Rambaud 69002 Lyon

PC 069 385 18 00315 déposé le 05 octobre 2018 - Projet : Construction dun local artisanal et création dune aire de stationnement - Surface créée : 70 m² - Terrain : 16 rue de la Favorite Lyon 5ème Superficie du terrain : 691 m² - Demandeur : Yaafa Falafel Company 17 rue d'Algérie

69001 Lyon - Mandataire : M. Vermeille Julien - Auteur : Archimix 9 rue du Bât d'Argent 69001 Lyon

PC 069 388 18 00316 déposé le 05 octobre 2018 - Projet : Installation d'un bâtiment provisoire ou modulaire à usage d'hangar - Surface créée : 201 m² - Terrain : 350 route de Vienne Lyon 8^{ème} Superficie du terrain : 10481 m² - Demandeur : Renault Retail Group 13 avenue Paul Langevin 92350 Le Plessis Robinson - Mandataire : Mme Colin Stéphanie - Auteur : Tarbouriech Michel 28 boulevard de l'Europe 69310 Pierre-Benite

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 1er au 05 octobre 2018

US 069 386 18 00505 déposé le 1er octobre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 95,46 m² en activité de bureaux - Terrain : 12 rue de Baraban Lyon 6^{ème} Superficie du terrain : 442 m² - Demandeur : Sci Agb Solutions 24 rue du Boeuf 69005 Lyon - Mandataire : Guirrec Daniel - Auteur : Régie Ginon 8 place des Terreaux 69202 Lyon Cedex 01

US 069 381 18 00506 déposé le 02 octobre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 37,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 9 rue de l'Alma Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 82 m² - Demandeur : M. et Mme Bouvier et Gobelin Christophe et Carine 1823 route de la Gare 69490 Saint-Romain-de-Popey - Auteur : Clicsyndic 53 avenue Carnot 69250 Neuville-sur-Saône

US 069 383 18 00507 déposé le 03 octobre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 28,15 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 2 place Danton Lyon 3^{ème} Superficie du terrain : 895 m² - Demandeur : Mme Denavit Frédérique 5 chemin Félix Finat-Duclot 69160 Tassin-la-Demi-Lune - Auteur : Régie Foncia Garibaldi 140 rue Garibaldi 69003 Lyon

US 069 385 18 00509 déposé le 03 octobre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 52,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 46 B rue Commandant Charcot Lyon 5^{ème} Superficie du terrain : 12659 m² - Demandeur : M. Mengelle Benjamin 90 rue Commandant Charcot 69005 Lyon - Auteur : Foncia Garibaldi 140 rue Garibaldi 69455 Lyon Cedex 06

US 069 389 18 00510 déposé le 04 octobre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 55 m² en bureau pour une activité de courtage d'assurance - Terrain : 23 quai Raoul Carrié Lyon 9^{ème} Superficie du terrain : 1963 m² - Demandeur : M. Bouchet Loïc 23 quai Raoul Carrié 69009 Lyon - Auteur : M. Bouchet Loïc 23 quai Raoul Carrié 69009 Lyon

US 069 387 18 00511 déposé le 04 octobre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 16,78 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 314 rue Garibaldi Lyon 7^{ème} Superficie du terrain : 186 m² - Demandeur : Mme Fricaud Colette 413 allée du 11 Novembre 1918 69300 Caluire-et-Cuire - Auteur : Régie Gallichet-Lemaître 56 cours Gambetta 69007 Lyon

US 069 383 18 00512 déposé le 05 octobre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 55 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 71 place Voltaire Lyon 3^{ème} Superficie du terrain : 264 m² - Demandeur : M. Varron Francis 45 rue Pommard 75012 Paris - Auteur : Régie Gontard 58 rue Montgolfier 69006 Lyon

US 069 387 18 00513 déposé le 05 octobre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 26,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 164 grande rue de la Guillotière Lyon 7^{ème} Superficie du terrain : 0 m² - Demandeur : M. Monet Julien 32 bis quai Arloing 69009 Lyon - Auteur : Champenoise de Gestion 58 avenue Lanessan 69410 Champagne-au-Mont-d'Or

US 069 387 18 00514 déposé le 05 octobre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 17,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 314 rue Garibaldi Lyon 7^{ème} Superficie du terrain : 186 m² - Demandeur : Mme Allerat Sigrid 12 rue de l'Humanité 69500 Bron - Auteur : Régie Gallichet-Lemaître 56 cours Gambetta 69007 Lyon

US 069 385 18 00515 déposé le 05 octobre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 36,69 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 106 rue Saint-Georges Lyon 5^{ème} Superficie du terrain : 147 m² - Demandeur : M. Aït Aïssi Daniel 187 chemin de Chantegrillet 01600 Massieux - Auteur : Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 1er au 05 octobre 2018

DP 069 388 18 01528 Décision du 03 octobre 2018 à M. Bonnet Laurent 22 rue de la Poste 69100 Villeurbanne - Projet : Extension d'une maison individuelle avec ravalement de façade - Surface créée : 15 m² - Terrain : 3 rue Perréal Lyon 8^{ème}

DP 069 386 18 01641 Décision du 03 octobre 2018 à Habitat et Humanisme Rhone 9 rue Mathieu Varille 69007 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 78 rue Tronchet Lyon 6^{ème}

DP 069 385 18 01643 Décision du 02 octobre 2018 à Génération Façades 56 route de Brignais 69630 Chaponost - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 17 allée Henriette Lyon 5^{ème}

DP 069 383 18 01696 Décision du 1er octobre 2018 à Ft Immo H 6 place d'Alleray 75015 Paris - Projet : Modification de toiture et construction d'un local technique - Terrain : 107 rue Maurice Flandin Lyon 3^{ème}

DP 069 383 18 01728 Décision du 1er octobre 2018 à M. François Régis 25 rue Ferdinand Buisson 69003 Lyon Cedex 03 - Projet : Changement de menuiseries et réfection de toiture - Terrain : 25 rue Ferdinand Buisson Lyon 3^{ème}

DP 069 386 18 01729 Décision du 03 octobre 2018 à M. Nuiry 12 place Carnot 69002 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 121 rue Vauban Lyon 6^{ème}

DP 069 389 18 01741 Décision du 02 octobre 2018 à Dia Promo Immo 1A place de l'Esplanade 69650 Saint-Germain-au-Mont-d'Or - Projet : Division parcellaire - Terrain : 30 rue Fayolle Lyon 9^{ème}

DP 069 385 18 01760 Décision du 02 octobre 2018 à Sci 20 rue du Boeuf 28 rue de la République 69150 Décines Charpieu - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 20 rue du Boeuf Lyon 5^{ème}

DP 069 383 18 01764 Décision du 02 octobre 2018 à M. Convert Christophe 28 cours Lafayette 69003 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 28 cours Lafayette Lyon 3^{ème}

DP 069 389 18 01787 Décision du 02 octobre 2018 à M. Manzano Jean-Baptiste 19 chemin du petit Montessuy 69009 Lyon - Projet : Division parcellaire - Terrain : 19 chemin du petit Montessuy Lyon 9^{ème}

DP 069 385 18 01799 Décision du 02 octobre 2018 à Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69003 Lyon - Projet : Réhabilitation d'un immeuble de logements - Terrain : 82 quai Pierre Scize Lyon 5^{ème}

DP 069 389 18 01804 Décision du 02 octobre 2018 à Tismar 2 Cours Bayard 69002 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 50B rue Marietton Lyon 9^{ème}

DP 069 386 18 01810 Décision du 03 octobre 2018 à SC Uthanda 14 rue du Docteur Mouisset 69006 Lyon - Projet : Modification de toiture et aménagement des combles - Terrain : 14 rue du Docteur Mouisset Lyon 6^{ème}

DP 069 383 18 01825 Décision du 02 octobre 2018 à M. Robert Timothée 105 rue de Créqui 69006 Lyon Cedex 06 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Surface créée : 64 m² - Terrain : 52 rue Etienne Richerand Lyon 3^{ème}

DP 069 386 18 01844 Décision du 02 octobre 2018 à Mme Bruny Carine 105 rue de Créqui 69006 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 105 rue de Créqui Lyon 6^{ème}

DP 069 386 18 01857 Décision du 03 octobre 2018 à M. Duflos Jean Jacques 9 place Maréchal Lyautey 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 9 place Maréchal Lyautey Lyon 6^{ème}

DP 069 387 18 01871 Décision du 02 octobre 2018 à Mme Veyron Catherine 17 rue du Général de Miribel 69007 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 17 rue du Général de Miribel Lyon 7ème

DP 069 385 18 01885 Décision du 02 octobre 2018 à Herve Clavel Assurances 7 b quai des Etroits 69005 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 7b quai des Etroits Lyon 5ème

DP 069 383 18 01891 Décision du 02 octobre 2018 à Lyon Métropole Habitat 194 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 27 rue Danton Lyon 3ème

DP 069 381 18 01893 Décision du 02 octobre 2018 à Mme Beauvarlet de Moismont Cristale 33 rue René Leynaud 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 33 rue René Leynaud Lyon 1er

DP 069 387 18 01902 Décision du 02 octobre 2018 à Masafood 107 - 109 Grande rue de la Guillotière 69007 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 107 - 109 Grande rue de la Guillotière Lyon 7ème

DP 069 388 18 01912 Décision du 03 octobre 2018 à Cho Pla 70 boulevard des Etats-Unis 69008 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 70 boulevard des Etats-Unis Lyon 8ème

DP 069 389 18 01929 Décision du 02 octobre 2018 à Shurgard France 21 rue Clément Marot 75008 Paris - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 24 avenue Joannès Masset Lyon 9ème

DP 069 387 18 01952 Décision du 02 octobre 2018 à Accorimm 23 place Jules Grandclément 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 280 rue Créqui Lyon 7ème

DP 069 389 18 01959 Décision du 02 octobre 2018 à M. Dufour Gérald 12 rue de la Gravière 69009 Lyon - Projet : Ravalement de façade (Ite) - Terrain : 12 rue de la Gravière Lyon 9ème

DP 069 383 18 01964 Décision du 02 octobre 2018 à Sas Jean Rivière 5 allée des Erables 69200 Vénissieux - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 43 rue Léon Jouhaux Lyon 3ème

DP 069 387 18 02001 Décision du 02 octobre 2018 à Mme Fabre Jeanine 30 cours Albert Thomas 69008 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 31 rue Claude Boyer Lyon 7ème

Permis de construire délivrés pendant la période du 1er au 05 octobre 2018

PC 069 383 15 00083 M01 - Arrêté du 02 octobre 2018 Modificatif à Sci du 9 Rue des Cuirassiers 30 avenue Kléber 75116 Paris - Projet : Démolition partielle de bâtiments, construction et réhabilitation d'un immeuble de grande hauteur à usage de bureaux avec un commerce et création de 93 aires de stationnement - Surface créée : 20554 m² - Terrain : 9 rue des Cuirassiers Lyon 3ème

PC 069 389 16 00061 M01 - Arrêté du 02 octobre 2018 Modificatif à Sa Benoit 8 avenue Saint-Honoré d'Eylau 75116 Paris - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux et 47 places de stationnement. - Surface créée : 4620 m² - Terrain : 69 rue Gorge de Loup Lyon 9ème

PC 069 383 16 00091 M01 - Arrêté du 02 octobre 2018 Modificatif à MDM 107 rue Servient 69003 Lyon - Projet : Démolition totale d'un local industriel. Construction de deux bâtiments de 37 logements avec 38 aires de stationnement - Surface créée : 2484 m² - Terrain : 18 - 20 rue de la Ruche Lyon 3ème

PC 069 388 16 00222 M03 - Arrêté du 02 octobre 2018 Modificatif à M. Quard Jean-Louis 661 route de Crémère 69440 Saint-Laurent-d'Agny - Projet : Démolition partiel, reconstruction, modifications de façades et de toiture, ravalement de façades et modifications de clôtures et portail - Terrain : 9 rue des Maçons Lyon 8ème

PC 069 382 17 00303 M01 - Arrêté du 02 octobre 2018 Modificatif à White Knight Grôle Carnot 2013 47 avenue Hoche 75004 Paris - Projet : Démolition partielle. Aménagement d'un local commercial avec changement de destination de bureaux et réfection de devanture. - Surface créée : 609 m² - Terrain : Angle rue du Président Carnot - rue Ferrandière - rue Saint-Bonaventure Lyon 2ème

PC 069 382 17 00373 M01 - Arrêté du 02 octobre 2018 Modificatif à Sci Podo Invest 3 rue Paul Bourde 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en bureau avec modification de façade - Surface créée : 172 m² - Terrain : 46 rue Ravat Lyon 2ème

PC 069 389 18 00107 - Arrêté du 02 octobre 2018 à Sa Benoit 8 avenue Saint-Honoré d'Eylau 75116 Paris - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux et création de 31 aires de stationnement - Surface créée : 3062 m² - Terrain : 25 avenue Joannès Masset Lyon 9ème

PC 069 383 18 00146 - Arrêté du 02 octobre 2018 à Caclefregi 14 rue Pierre Bonnaud 69003 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle et construction d'un abri de jardin - Surface créée : 88 m² - Terrain : 14 rue Pierre Bonnaud Lyon 3ème

PC 069 382 18 00169 - Arrêté du 02 octobre 2018 à Cluster Confluence 42 quai Rambaud 69002 Lyon - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux et création de 24 aires de stationnement - Surface créée : 5842 m² - Terrain : Angle rue Montrochet et quai Perrache Lyon 2ème

PC 069 383 18 00193 - Arrêté du 02 octobre 2018 à Mme Boulharts Karine 42 cours Eugénie 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un atelier en logement - Surface créée : 28 m² - Terrain : 42 cours Eugénie Lyon 3ème

PC 069 385 18 00205 - Arrêté du 02 octobre 2018 à M. Joulie Benjamin 82 rue Marietton 69009 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle et création de deux aires de stationnement - Surface créée : 109 m² - Terrain : 30 rue Chazay Lyon 5ème

PC 069 381 18 00252 - Arrêté du 02 octobre 2018 à Duchamp Immobilier 8 rue de la Garenne 69360 Serézin-du-Rhône - Projet : Changement de destination de bureaux en un logement et changement de menuiseries - Terrain : 1 rue Puits Gaillot Lyon 1er

PC 069 389 18 00271 - Arrêté du 02 octobre 2018 à M. Soboul Bernard 5 rue Frère Benoît 69009 Lyon - Projet : Extension d'un garage - Terrain : 5 rue Frère Benoît Lyon 9ème

Permis de démolir délivré pendant la période du 1er au 05 octobre 2018

PD 069 389 18 00020 - Arrêté du 02 octobre 2018 à Serl 4 boulevard Eugène Deruelle 69398 Lyon Cedex 03 - Projet : Démolition de bâtiments - Terrain : 47 quai Paul Sédaillon Lyon 9ème

Changements d'usage délivrés pendant la période du 1er au 05 octobre 2018

US 069 382 17 00093 - Arrêté du 02 octobre 2018 à Sarl Garlo 2 place Gailleton 69002 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 125 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 2 Place Gailleton Lyon 2ème

US 069 383 18 00466 - Arrêté du 05 octobre 2018 à Snc El Gato 39 rue Ampère 69680 Chassieu - Projet : Changement d'usage d'un logement de 78 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 30 B rue Charles Richard Lyon 3ème

US 069 383 18 00469 - Arrêté du 02 octobre 2018 à M. Georges Bernard 6 rue de la Piémonte 69009 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 45 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 140 avenue Félix Faure Lyon 3ème

US 069 387 18 00470 - Arrêté du 02 octobre 2018 à Mme Soufi Alexandra 36 rue Cuvier 69006 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 57 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 111 rue Sébastien Gryphe Lyon 7^{ème}

US 069 385 18 00473 - Arrêté du 02 octobre 2018 à Mme Goujon Catherine 7 rue de l'Oiseau blanc 69005 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 30 m² en bureaux de médiation et coaching - Terrain : 7 rue de l'Oiseau Blanc Lyon 5^{ème}

US 069 389 18 00485 - Arrêté du 02 octobre 2018 à Mme Soufi Alexandra 36 rue Cuvier 69006 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 55 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 39 rue Saint-Pierre de Vaise Lyon 9^{ème}

US 069 389 18 00486 - Arrêté du 02 octobre 2018 à Sci Saint-Loup 9 impasse Saint Loup - Ile Barbe 69009 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 40 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 9 impasse Saint-Loup - Ile Barbe Lyon 9^{ème}